



République et Canton de Neuchâtel

COMPTES DE L'ÉTAT

pour l'exercice 2013

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
du 17 février 2014

2 0 1 3

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>	
Résumé	2	
Compte administratif	5	
Evolution des charges et des revenus	6	
Vue d'ensemble	8	
Compte de fonctionnement		
Charges de personnel	15	
Biens, services et marchandises	16	
Intérêts passifs	17	
Amortissements	20	
Parts et contributions sans affectation	21	
Dédommagements à des collectivités publiques	22	
Subventions accordées	23	
Subventions redistribuées	26	
Opérations internes	27	
Recettes fiscales	29	
Revenus des biens	32	
Contributions	33	
Part à des recettes fédérales sans affectation	34	
Dédommagements de collectivités publiques	35	
Subventions acquises	36	
Classification fonctionnelle	37	
Compte des investissements		
Résultats	39	
Récapitulation des investissements et amortissements par département et par objet	42	
Engagements	43	
Crédits supplémentaires et complémentaires	44	
Dépassements de crédits	47	
Bilan		
Actif	49	
Passif	51	
Consolidation de la liste des cautions et garanties	52	
Fonds gérés par l'Etat	54	
Conclusions	55	
Décret	Exercice 2013	57
Décret	Utilisation en 2014 de la provision LPP en faveur des institutions subventionnées (Demande d'un crédit supplémentaire de 3,7 millions)	58
Annexes		
1	Explications sur les variations des recettes fiscales	59
2	Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales	60
3	Valeurs limites selon le frein à l'endettement	61
4	Effectif du personnel	62
5	Comptes 2013 de l'Université	63
6	Evaluation du résultat probable des comptes 2006-2013	65

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons les comptes de l'Etat pour l'année 2013.

Résumé

Les comptes 2013 sont marqués par la prise en compte de la recapitalisation de prévoyance ne selon les décisions du Grand Conseil de juin 2013. Cette opération, pour un total de 221,4 millions de francs, plonge le déficit du compte de fonctionnement à 236,8 millions de francs. Le découvert au bilan se monte à 615 millions de francs et représente un tiers de l'actif. Ceci fragilise la situation d'emprunteur de notre canton. Si les conditions d'emprunt et la liquidité des marchés se resserrent, l'accès au financement de futurs projets et la charge d'intérêts passifs poseront de sérieuses difficultés.

Selon la loi du 26 juin 2013 portant modification de la loi instituant une caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (dispositions transitoires, art. 4), l'opération de recapitalisation de prévoyance ne est considérée hors du frein à l'endettement. Avant cette opération, les comptes 2013 présentent un excédent de charges de 15,4 millions de francs et des investissements nets de 54,2 millions de francs. Ainsi, le degré de couverture des revenus déterminants se monte à 0,8% (limite maximale: -2%) et le degré d'autofinancement à 74% (limite minimale: 70%). Les limites du frein à l'endettement sont respectées.

Ce résultat de 15,4 millions de francs inclut des charges importantes de constitution de provisions pour un total de 63,7 millions de francs. Pour la plupart, ces provisions font suite à des litiges en cours et sont justifiées par l'usage comptable. Leur risque d'occurrence est supérieur à 50%. Certaines auraient déjà dû être prises en compte dans les exercices précédents. Dans un souci de transparence renforcé par la prochaine introduction du MCH2, le Conseil d'Etat s'attèle à présenter des états financiers conformes à la situation économique et financière réelle du canton. En plus des provisions justifiées par l'usage comptable, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de constituer deux provisions spéciales, incluses dans le montant de 63,7 millions de francs, et d'accorder une bonification supplémentaire de 3 millions de francs au fonds de politique régionale. Ces éléments sont liés à des situations particulières décrites ci-dessous.

Opérations	En mios
Ajustement de la provision CCT Santé 21: <i>Le règlement de litige sur l'application de la grille salariale et rattrapage de l'ancienneté, pour lequel le TF a tranché en faveur des recourants, fait l'objet d'une négociation sur l'ampleur et la période qui seront considérées. Un premier montant de 7,3 millions de francs avait été provisionné aux comptes 2012 pour le personnel d'HNe. L'ajustement de cette provision permet de prendre en considération le cercle entier de la santé, respectivement de couvrir les années 2014 et 2016 qui devront être financées par HNe. En contrepartie, le Conseil d'Etat a demandé le gel des salaires jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT.</i>	3,9
Financement partiel en 2014 de la hausse de cotisations LPP des entités subventionnées: <i>Dans le cadre des travaux sur le budget 2014 et des efforts demandés aux entités subventionnées, le Conseil d'Etat s'est engagé à soumettre au Grand Conseil une demande de provision dans le cadre du bouclage 2013, devant lui permettre d'accorder une subvention extraordinaire, valable en 2014 uniquement et correspondant à la moitié de la hausse de cotisations LPP subie par les entités subventionnées. Cette subvention ne sera accordée qu'en fonction de la situation financière de l'institution. Les institutions doivent en outre supporter la dotation à la réserve de fluctuation de valeur.</i>	3,7

<p>Augmentation de la bonification au fonds de politique régionale:</p> <p><i>En novembre 2013, le Parlement européen a approuvé le cadre financier pour la politique de cohésion européenne pour la période 2014–2020. Environ 8,9 milliards d'euros seront mis à disposition par l'UE pour la Coopération territoriale européenne (CTE), y compris INTERREG V. Au niveau Suisse, tant la Confédération que les cantons sont en train de mettre en place un cadre budgétaire semblable à celui défini pour la période 2007–2013. L'augmentation de la bonification budgétaire au fonds de politique régionale permet de couvrir les engagements pris par le canton en la matière.</i></p>	<p>3,0</p>
---	------------

Formellement, ces opérations ne sont pas justifiées par l'usage comptable, car elles concernent des exercices futurs. Vu leur montant, elles doivent être ratifiées par le Grand Conseil dans le décret qui accompagne le rapport sur les comptes 2013.

En incluant la part cantonale à l'impôt fédéral direct (mais sans la taxe véhicules), les recettes fiscales se montent à 1'138,6 millions de francs contre 1'063,9 millions de francs prévus au budget. La progression est donc de 74,7 millions de francs ou 7%. Elle se répartit à la fois sur l'impôt des personnes physiques (+22 millions), des personnes morales (+19,5 millions), l'impôt fédéral direct (+17,6 millions) et sur les impôts immobiliers (+14,8 millions). Cette évolution réjouissante a permis de tenir les limites du frein à l'endettement malgré les provisions importantes qui ont dû être constituées. Elle a également permis de compenser le manque à gagner de 14,6 millions de francs suite à l'annonce de la BNS de ne pas verser de dividende sur l'exercice 2013. Au total, les revenus bruts se montent à 2'090,3 millions de francs contre 2'027,6 millions de francs, soit une augmentation de 62,7 millions de francs ou 3,1%.

Les charges brutes, avant opérations sur prévoyance.ne et autres provisions, s'élèvent à 2'041,9 millions de francs contre 2'039,1 millions de francs prévus au budget. De manière globale, la maîtrise des charges à court terme, hors éléments non-budgétés comme les provisions, peut être qualifiée de bonne. Toutefois, les variations sont sensiblement différentes d'un groupe de charges à l'autre. Ainsi, les charges de personnel se montent à 430,1 millions de francs contre 444 millions de francs prévus au budget. La différence de 13,9 millions de francs est partiellement compensée par l'écart statistique de 4,8 millions de francs. La différence nette s'élève à 9,1 millions de francs. A l'inverse, les charges brutes d'aide matérielle ont été sous-évaluées de quelques 10,1 millions de francs. Les crédits supplémentaires accordés en 2013 s'élèvent à 50,4 millions de francs et ont été majoritairement compensés à hauteur de 38,2 millions de francs.

Les investissements nets se montent à 54,2 millions de francs, soit 9 millions de francs ou 14,2% de moins que l'enveloppe budgétée de 63,2 millions de francs. Le Conseil d'Etat a pourtant anticipé ou avancé des projets en cours d'exercices à hauteur de 8,1 millions de francs. Sans ces anticipations, l'écart serait de 17,1 millions de francs. Cette situation n'est pas satisfaisante compte tenu des retards déjà existants. Certes, il est réjouissant de constater que les divers et imprévus planifiés pour le projet Microcity n'ont pas été utilisés. Mais, d'autres projets ont subi des retards importants, comme le chantier de la rénovation des prisons à Gorgier et La Chaux-de-Fonds ou la restauration du réseau routier, sans que les moyens libérés puissent être réaffectés à d'autres projets dans un délai suffisant. Le Conseil d'Etat va prendre de nouvelles mesures pour encore améliorer l'utilisation de l'enveloppe budgétée.

Le résultat du compte de financement montre un excédent de financement de 17,7 millions de francs contre une insuffisance au budget 2013 de 59,4 millions de francs. Le solde de financement s'est ainsi amélioré de 77,1 millions de francs par rapport au budget 2013. La dette a été réduite de 1'300 millions à 1'200 millions de francs à la fin de 2013. Compte tenu de

la situation de trésorerie au début de 2013, le remboursement de deux emprunts, pour un total de 100 millions de francs, a pu se faire sans recourir à de nouveaux emprunts. Le taux moyen de la dette est ainsi descendu de 2,40% à 2,34%. Le versement à prévoyance.ne pour la réserve de fluctuation de valeur n'est intervenu qu'en janvier 2014.

Dans le cadre de l'assainissement de prévoyance.ne, les établissements autonomes de droit public appartenant à l'Etat et les fondations de droit privé du secteur social subventionnées par l'Etat ont également dû verser leur participation à la réserve de fluctuation de valeur de la caisse. Pour ce faire, la plupart d'entre eux a dû recourir à l'emprunt. Afin de leur permettre l'accès aux marchés financiers à des conditions acceptables, l'Etat a dû se porter garant des emprunts contractés. Au total, ces cautionnements se montent à 64,1 millions de francs et s'inscrivent dans les engagements hors bilan de l'Etat, ce qui risque de détériorer sa notation. En contrepartie, le Conseil d'Etat a demandé une rémunération des garanties accordées aux fondations de droit privé à hauteur de 0,5%.

Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2013	Comptes 2013		Budget 2013	Comptes 2012
<i>Fr.</i>	<i>(avant prévoyanc.ne)</i> <i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
2'327'027'347.08	2'105'675'447.08	Total des charges	2'039'140'231	2'058'270'273.89
2'090'273'818.04	2'090'273'818.04	Total des revenus	2'027'608'779	2'058'326'290.26
236'753'529.04	15'401'629.04	Excédent de charges	11'531'452	
		Excédent de revenus		56'016.37
<i>Compte des investissements</i>				
112'250'235.43	112'250'235.43	Total des dépenses	131'827'200	102'068'898.86
58'056'342.42	58'056'342.42	Total des recettes	68'596'600	43'967'009.06
54'193'893.01	54'193'893.01	Investissements nets	63'230'600	58'101'889.80
<i>Financement</i>				
54'193'893.01	54'193'893.01	Investissements nets	63'230'600	58'101'889.80
55'535'104.76	55'535'104.76	Amortissements		
		- du patrimoine administratif	55'840'842	64'430'222.16
		- du découvert		
		Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		56'016.37
236'753'529.04	15'401'629.04	- excédent de charges	11'531'452	
		Mouvements avec les		
		financements spéciaux		
292'286'157.42	70'934'257.42	- attributions	835'500	40'234'674.86
39'162'443.03	39'162'443.03	- prélèvements	41'309'697	26'918'021.88
17'711'397.10	17'711'397.10	Excédent de financement		19'701'001.71
		Insuffisance de financement	59'395'407	
<i>Variation de la fortune nette</i>				
17'711'397.10	17'711'397.10	Excédent de financement		19'701'001.71
		Insuffisance de financement	59'395'407	
405'877'604.60	184'525'704.60	Report au bilan (passifs)	125'272'942	148'631'906.08
151'412'678.46	151'412'678.46	Report au bilan (actifs)	173'136'897	128'986'920.74
		Diminution du découvert		56'016.37
236'753'529.04	15'401'629.04	Accroissement du découvert	11'531'452	

Total des provisions pour prévoyance.ne, Fr. 221'351'900.-

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(en millions de francs)

	Compte 2013	Budget 2013	Compte s 2012	Différence entre Compte 2013 et Budget 2013 %		Différence entre Compte 2013 et Comptes 2012 %	
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	430.1	439.1	422.1	-9.1	-2.1	+8.0	+1.9
Biens, services et marchandises	136.1	139.7	136.7	-3.6	-2.6	-0.6	-0.4
Intérêts passifs	32.0	33.8	33.2	-1.8	-5.3	-1.2	-3.6
Amortissements	76.2	79.8	100.5	-3.6	-4.5	-24.3	-24.2
Parts et contributions sans affectation	8.7	9.1	8.9	-0.4	-4.8	-0.3	-3.2
Dédommagements à des collectivités publiques	97.5	92.4	87.8	+5.1	+5.6	+9.7	+11.1
Subventions accordées	1'109.9	1'106.0	1'078.0	+4.0	+0.4	+31.9	+3.0
Subventions redistribuées	90.3	97.0	90.9	-6.7	-6.9	-0.6	-0.6
Attributions aux financements spéciaux	292.3	0.8	40.2	+291.5	+34'883.4	+252.1	+626.5
Imputations internes	54.0	41.5	60.1	+12.6	+30.3	-6.0	-10.1
Total charges	2'327.0	2'039.1	2'058.3	+287.9	+14.1	+268.8	+13.1
<i>Revenus</i>							
Impôts	1'111.3	1'050.5	1'072.3	+60.8	+5.8	+39.0	+3.6
Patentes et concessions	6.4	6.0	5.6	+0.4	+6.8	+0.8	+14.0
Revenus des biens	53.5	58.0	59.1	-4.5	-7.7	-5.6	-9.5
Contributions	141.5	139.6	137.3	+1.8	+1.3	+4.1	+3.0
Part à des recettes sans affectation	279.9	279.6	284.3	+0.2	+0.1	-4.4	-1.6
Dédommagements de collectivités	53.7	54.1	52.3	-0.4	-0.7	+1.4	+2.7
Subventions acquises	260.6	260.1	269.5	+0.5	+0.2	-8.9	-3.3
Subventions à redistribuer	90.3	97.0	90.9	-6.7	-6.9	-0.6	-0.6
Prélèvements aux financements spéciaux	39.2	41.3	26.9	-2.1	-5.2	+12.2	+45.5
Imputations internes	54.0	41.5	60.1	+12.6	+30.3	-6.0	-10.1
Total revenus	2'090.3	2'027.6	2'058.3	+62.7	+3.1	+31.9	+1.6
Total net	+236.8	+11.5	-0.1	+225.2	+1'953.1	+236.8	-

CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENT

(en millions de francs)

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Différence entre		Différence entre	
				Comptes 2013 et Budget 2013	%	Comptes 2013 et Comptes 2012	%
AULE	2.5	2.9	1.6	-0.3	-11.4	+1.0	+59.7
AUEX	19.3	19.7	19.4	-0.4	-2.1	-0.1	-0.5
PPDT	0.2	0.2	0.1	-0.0	-5.3	+0.1	+52.9
CCFI	1.2	1.4	1.4	-0.1	-10.0	-0.1	-10.5
AUJU	22.2	24.3	21.9	-2.1	-8.7	+0.2	+1.1
DFS	755.5	490.2	508.3	+265.3	+54.1	+247.2	+48.6
DJSC	262.1	247.9	258.4	+14.2	+5.7	+3.7	+1.4
DEF	477.5	456.8	440.4	+20.6	+4.5	+37.1	+8.4
Université	88.9	86.1	87.7	+2.8	+3.3	+1.2	+1.4
DDTE	250.4	270.9	268.1	-20.5	-7.6	-17.7	-6.6
DEAS	447.3	438.9	451.1	+8.4	+1.9	-3.8	-0.8
Total	2'327.0	2'039.1	2'058.3	+287.9	+14.1	+268.8	+13.1

CHARGES ET REVENUS PAR DÉPARTEMENT

(en millions de francs)

	Comptes 2013			Budget 2013			Différence des charges nettes	
	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges	Revenus	Charges nettes	%	
AULE	2.5	0.0	2.5	2.9	0.0	2.9	-0.3	-11.5
AUEX	19.3	7.3	12.0	19.7	9.1	10.5	+1.4	+13.5
PPDT	0.2	0.0	0.2	0.2	0.0	0.2	-0.0	-5.5
CCFI	1.2	0.3	1.0	1.4	0.3	1.1	-0.1	-11.3
AUJU	22.2	2.1	20.1	24.3	2.9	21.4	-1.3	-6.2
DFS	755.5	1'421.7	-666.2	490.2	1'355.2	-865.1	+198.8	+23.0
DJSC	262.1	93.5	168.6	247.9	83.6	164.3	+4.2	+2.6
DEF	477.5	84.0	393.5	456.8	81.9	374.9	+18.6	+4.9
Université	88.9	42.3	46.6	86.1	39.5	46.6	+0.0	+0.0
DDTE	250.4	219.9	30.5	270.9	234.7	36.2	-5.7	-15.8
DEAS	447.3	219.1	228.2	438.9	220.4	218.5	+9.7	+4.4
Total	2'327.0	2'090.3	236.8	2'039.1	2'027.6	11.5	+225.2	-

Vue d'ensemble

Résultat en bref

Les comptes 2013 se déclinent comme suit:

- le résultat total du compte de fonctionnement présente un excédent de charges 236,8 millions de francs (**y. c. effet de la recapitalisation de prévoyance.ne pour 221,4 millions de francs**).
- le volume des investissements nets atteint 54,2 millions de francs;
- le solde des mouvements relatifs aux financements spéciaux s'élève à -253,1 millions de francs d'excédent d'attributions (attributions de 292,3 millions et prélèvements de 39,2 millions);
- le résultat global se solde par un excédent de financement de 17,7 millions de francs.

Compte administratif (en millions)	C2013	Ecart au budget	Budget 2013	Evaluation fin août 2013
	- en millions -			
Excédent de revenus (-) / de charges (+)	+236.8	+225.3	+11.5	+13.4
Investissements nets	+54.2	-9.0	+63.2	+62.2
Solde mouvements avec financements spéciaux	-253.1	-293.6	+40.5	+35.3
./. Amortissement du patrimoine administratif	-55.5	+0.3	-55.8	-55.5
Excédent (-) ou insuffisance de financement (+)	-17.7	-77.0	+59.4	+55.4

Opérations de clôture

Les opérations de clôture se composent de deux éléments essentiels: les transitoires et la comptabilisation des variations de réserves et provisions.

La comptabilité a enregistré un montant de 138,8 millions de francs d'actifs transitoires (recettes à recevoir) et 123,2 millions de francs de passifs transitoires (factures à recevoir pour prestations délivrées en 2013).

Les variations de réserves et provisions 2013 (sans les mouvements ordinaires liés à la fortune des fonds) se montent au net à 269,8 millions de francs, soit 15,2 millions de francs de dissolutions de provisions et réserves (enregistrées comme revenus) et 285,1 millions de francs de créations de provisions (enregistrées comme charges).

Les provisions ou réserves suivantes ont été dissoutes car elles ne se justifiaient plus, le risque ou l'opération qu'elles couvraient ayant été réglé.

Description	Montant (en francs)	Page
Réserve projets d'investissements d'intérêt économique	12'000'000.00	
Réserve pour le bicentenaire	65'853.00	
Provision pour rétrocession aux traitements 2012	2'840'000.00	
Provision pour projets NOMAD et divers	316'510.00	
Total	15'222'363.00	

A l'inverse, compte tenu de nouveaux risques ou de décisions politiques, d'autres provisions et réserves ont été créées.

Description	Montant (en francs)	Page
Provision hausse cotisation LPP entités subventionnées	3'700'000.00	
Provision prévoyance.ne, apport supplémentaire	22'064'000.00	
Provision prévoyance.ne, réserve de fluctuation	99'287'900.00	
Provision prévoyance.ne, passage primauté des cotisations	100'000'000.00	
Provision CCT Santé 21	3'900'000.00	
Provision amortissement REKOLE HNe + CNP	18'010'000.00	
Réserve de la dîme de l'alcool	40'248.00	
Provision Confédération, valeur patrimoniales confisquées	210'000.00	
Provision indemnisations, dossier Microcity	50'000.00	
Provision pour pertes sur débiteurs	500'000.00	
Provision pour le fonds de désendettement FDFN	17'000.00	
Provision ODM (COSM)	284'100.00	
Provisions pour litiges en cours	36'994'000.00	
Total	285'057'248.00	

A relever également une attribution complémentaire non prévue au budget 2013 de 3 millions de francs pour le fonds de la politique régionale, non comprise dans le tableau ci-dessus.

Le solde de la fortune du fonds de réformes structure de l'Etat a été transféré dans le centre financier du redressement des finances et adaptations des structures pour environ 0,5 million de francs.

Compte de fonctionnement

Budget Le budget 2013 adopté par votre autorité prévoyait un excédent de charges de 11,5 millions de francs, contre 13,4 millions de francs dans le projet du Conseil d'Etat. Il a fait l'objet de plusieurs amendements, dont les principaux concernaient le report de 2012 à 2013 du prélèvement à la réserve pour équipements, la suppression de la contribution de solidarité des communes, le report d'une partie des subsides LAMal des personnes bénéficiant de l'aide sociale sur le pot commun de l'aide matérielle, une correction à la hausse de l'aide matérielle à hauteur des comptes prévisionnels 2012, la prise en compte du nouvel impôt sur les maisons de jeux ainsi que la réduction de l'indexation négative appliquée sur les traitements.

Comptes Le résultat total des comptes 2013 présente un excédent de charges de 236,8 millions de francs, respectivement de 15,4 millions de francs, abstraction faite de l'opération de recapitalisation de la caisse de pensions à hauteur de 221,3 millions de francs (hors mécanismes du frein). Sans l'opération extraordinaire liée à prévoyance.ne, mais en incluant la constitution de provisions, les charges totales se situent à 2'105,7 millions de francs, soit une progression de 66,5 millions de francs ou 3,3% par

rapport au budget. Avec un total de 2'090,3 millions de francs, les revenus sont plus élevés de 62,7 millions ou 3,1% que le budget.

Ecarts par rapport au budget

La comparaison entre budget et comptes des charges brutes permettent de mettre en évidence les éléments suivants (hors recapitalisation extraordinaire de prévoyance.ne):

- une bonne maîtrise des charges effectives de fonctionnement (sans provisions et prévoyance.ne), qui se montent à 2'041,9 millions de francs contre 2'039,1 millions de francs prévus au budget;
- une poursuite de la réduction des charges d'intérêts et d'amortissement, inférieures de 1,8 million de francs (-5,3%), respectivement 3,6 millions de francs (-3,6%) au budget;
- des charges de transferts (dédommagements et subventions) supérieures de 9,1 millions de francs (+0,75%) au budget, principalement au titre de l'aide matérielle, des formations post-obligatoires, de l'aide aux fusions de communes, des hospitalisations hors canton et des PC AVS. Ces hausses sont en parties contrebalancées par des dépenses moindres notamment dans les entreprises de transports, la promotion économique, les chômeurs en fin de droit ou encore l'accueil extra-familial;
- la constitution de provisions justifiées par l'usage commercial pour près de 64 millions de francs et l'attribution à la fortune des fonds de 6,4 millions de francs supérieurs au budget.

L'augmentation des revenus de près de 63 millions de francs par rapport au budget s'explique pour l'essentiel par l'évolution des rentrées fiscales, en hausse de 60,8 millions (+5,8%), principalement au titre des personnes physiques (+22 millions), des personnes morales (+19,5 millions), et des impôts immobiliers (+14,8 millions). Dans les parts et recettes sans affectations, on observe que la progression plus importante de la part du canton à l'impôt fédéral direct (+17,6 millions) est en grande partie contrebalancée par l'absence de bénéfice distribuable par la BNS (-14,6 millions).

Ecart par rapport à l'évaluation de l'automne

La seconde évaluation des comptes 2013 à fin septembre prévoyait un excédent de charges du compte de fonctionnement de 13 millions de francs. L'essentiel de la différence avec le résultat final de 15,4 millions de francs (hors éléments extraordinaires liés à prévoyance.ne) est largement influencé du côté des charges par la constitution des provisions justifiées par l'usage commercial ainsi que des dépenses de transferts plus élevées, et du côté des revenus par des recettes fiscales bien supérieures aux prévisions, mais inférieures s'agissant de la part du canton aux recettes fédérales (effet BNS).

Fonds appartenant à l'Etat

Les mouvements de l'exercice 2013 se sont soldés par un prélèvement à la fortune des fonds de 24 millions de francs contre 26,9 millions prévus au budget. A l'inverse, les attributions se sont élevées à 6,5 millions de francs contre 0,2 million de francs prévu au budget. Ces mouvements tiennent compte d'une bonification budgétaire extraordinaire de 3 millions de francs en faveur du fonds de politique régionale, que votre autorité est appelée à adopter avec le décret sur l'exercice 2013.

Modifications du plan comptable

Lors de l'entrée en fonction de la nouvelle législature, un remaniement important des services/offices dans les départements a été effectué.

Les divers fonds appartenant à l'Etat sont intégrés et présentés directement sous leur département.

En complément des informations susmentionnées, au DEF, la cité universitaire change de nom et devient la cité des étudiants.

Compte des investissements

Suivi par la CInA

En 2013, la commission des investissements de l'administration (CInA) et les départements ont proposé des accélérations ou anticipations de dépenses pour un total d'environ 8,1 millions de francs.

Au final, l'enveloppe des investissements n'a pas été atteinte et l'écart entre budget et comptes est relativement important.

Les comptes 2013 présentent des investissements nets de 54,2 millions de francs contre 63,2 millions de francs au budget, soit une différence de 9 millions ou 14,3%.

Les principaux écarts se présentent comme suit:

Crédits d'investissements au 31.12.2013 (en millions de francs), dont:	-9,0
Rénovation des prisons de la Chaux-de-Fonds et de Gorgier	-5,0
Microcity	-3,3
Assainissement de cinq ouvrages d'art	-2,1
Autoroute A5 et tunnel de Serrières	-1,5
Onzième étape de restauration des routes cantonales	-1,4
Redressement durable des finances cantonales	-1,3
Intégration de la police locale de Neuchâtel	-1,2
Prise de participation au capital de Greenwatt SA	+1,8
Crédit cadre cantonal pour financer les infrastructures en faveur des chemins de fer privés	+3,8

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement atteint le taux de 74,1% respectant ainsi la limite minimale du frein à l'endettement de 70%.

Evolution de la dette

Solde de financement

Le solde de financement fait ressortir la variation de l'endettement net lié au patrimoine administratif.

L'excédent de financement comptabilisé à fin 2013 s'élève à 17,7 millions de francs contre une insuffisance de financement de 59,4 millions de francs prévue au budget.

Deux éléments expliquent principalement cette différence de 77,1 millions de francs. D'une part, le solde des mouvements relatifs aux financements spéciaux est passé d'un excédent de prélèvement (insuffisance de financement) de 40,5 millions de francs à un excédent d'attributions de 31,8 millions de francs, soit une différence de 72,3 millions de francs. D'autre part, les investissements nets ont été inférieurs de 9 millions de francs aux prévisions.

Variation de la dette

De 1'300 millions de francs à fin 2012, la dette consolidée a diminué à 1'200 millions de francs à fin 2013. Cette diminution provient d'une situation de trésorerie favorable ayant permis le remboursement de deux emprunts arrivant à échéance en cours d'année.

La constitution de provisions destinées à la recapitalisation de prévoyance n'a pas d'influence directe sur l'état de la dette au 31 décembre 2013. Les emprunts liés à ce financement seront concrétisés au cours des prochains exercices comptables.

Le coût moyen de la dette a quelque peu diminué de 2,40% à 2,34% en raison du remboursement d'emprunts dont le taux moyen (3,10%) était supérieur au taux moyen de la dette à fin 2012.

Crédits supplémentaires et dépassements de crédits

Bases juridiques

Selon l'article 25 de la Loi sur les finances, du 21 octobre 1980, le Conseil d'Etat doit demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire lorsqu'il n'est pas compétent pour l'engager lui-même et que le budget ne prévoit aucun crédit ou prévoit un crédit insuffisant pour une dépense qui doit être faite en cours d'exercice. L'article 45 de la Loi sur les finances fixe la limite de compétence du Conseil d'Etat pour engager de nouvelles dépenses uniques à 400'000 francs.

L'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires, du 29 mai 2007, prévoit à son article 6, que le Grand Conseil est saisi des demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs lors des sessions de juin et de décembre, les dépassements budgétaires ne pouvant plus lui être soumis en décembre devant être portés à sa connaissance dans le rapport à l'appui des comptes annuels.

Crédits supplémentaires adoptés

Les crédits supplémentaires accordés dans le compte de fonctionnement s'élèvent à un total de 50,4 millions de francs (compétences chefs de département, Conseil d'Etat et Grand Conseil); ils sont compensés à hauteur de 38,2 millions de francs (75,8% des suppléments).

Les crédits supplémentaires supérieurs à 100'000 francs accordés dans le compte des investissements (compétences Conseil d'Etat et Grand Conseil) s'élèvent au total à 12,3 millions de francs et sont intégralement compensés.

Le Grand Conseil a adopté lors des sessions de juin (supplément I) et de décembre (supplément II) 2013, des crédits supplémentaires du compte de fonctionnement à hauteur de 700'000 francs, respectivement de 17'133'900 francs. Il a par ailleurs approuvé dans des décrets séparés les crédits supplémentaires suivants (en francs):

Fonctionnement

25.06.2013	Etude nouveau projet mobilité, phase 1	1'000'000
02.12.2013	Prestations complémentaires AVS	8'000'000

Investissements

03.09.2013	Téléphonie mobile sécurisée SPNE	580'000
------------	----------------------------------	---------

Dépassements de crédits

Des dépassements de crédits supérieurs à 100'000 francs qui auraient dû être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil ont été enregistrés dans les comptes 2013 à hauteur de 27 millions de francs, soit 26,6 millions de francs dans le compte de fonctionnement, et 0,4 million de francs dans le compte des investissements (dépassement de la tranche de paiement 2013).

Des dépassements de crédits d'engagement (total des dépenses toutes années confondues supérieur au crédit alloué pour le projet) sont par ailleurs constatés à fin 2013 pour un montant total de 0,1 million de francs (7 projets, dont 4 sont achevés).

Détail Les crédits supplémentaires et dépassements de crédits sont portés à votre connaissance de manière plus détaillée aux pages 44 à 48 du présent rapport.

Décret relatif à l'exercice 2013

Dépassements de crédits soumis à l'approbation du Grand Conseil Par le biais de l'article 2 du décret, votre autorité est invitée à donner son aval à plusieurs dépassements de crédits, déjà comptabilisés dans les comptes 2013, ayant un caractère discrétionnaire. Contrairement aux autres dépassements de crédits portés à votre connaissance, aucun engagement définitif envers des tiers n'a été en l'occurrence contracté. C'est pourquoi ils vous sont soumis pour approbation.

Les dépassements de crédits proposés portent sur:

- L'augmentation de 3,9 millions de francs de la provision en lien avec la CCT Santé 21 (litige sur l'application de la grille salariale et le rattrapage de l'ancienneté). La provision de 7,3 millions de francs constituée lors du bouclage des comptes 2012 sera ainsi relevée à hauteur de 11,2 millions de francs. Etant donné que le supplément de provision de 3,9 millions de francs concerne des charges qui ne sont pas encore échues aujourd'hui (prise en compte des années 2014-2016), cela lui confère un caractère de réserve qui nécessite la validation formelle de votre autorité.
- La constitution d'une provision de 3,7 millions de francs pour hausse de cotisations LPP en faveur des institutions subventionnées. Le Conseil d'Etat a décidé le 23 août 2013 que les institutions subventionnées devaient assumer elles-mêmes les incidences liées au refinancement de prévoyance, dont en particulier la hausse de cotisations ordinaires (+1,7%). Il a aussi précisé que l'Etat examinerait de cas en cas la possibilité d'une subvention extraordinaire en 2014, limitée à la moitié du coût de l'augmentation de cotisation, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. C'est dans cette optique que le Conseil d'Etat a constitué de manière centralisée au service financier cette provision de 3,7 millions de francs.
- Une bonification budgétaire extraordinaire de 3 millions de francs en faveur du fonds de politique régionale, afin de couvrir les engagements pris par le canton en matière de coopération transfrontalière.
- L'attribution du solde de la fortune de 545'648.67 francs du fonds destiné aux réformes de structures de l'Etat (FRSE) en faveur du centre financier *Redressement des finances et adaptation des structures*. Pour rappel, la validité du décret du 3 octobre 2006 relatif à l'utilisation du FRSE [RSN 601.23] est limitée au 31 décembre 2013. Conformément à l'art. 4 al. 2 dudit décret, il incombe à votre autorité de décider de l'affectation du solde de la fortune. L'affectation proposée en faveur du redressement des finances et de la réforme de l'Etat s'inscrit parfaitement, de l'avis du Conseil d'Etat, dans les buts visés par le FRSE. La bonification budgétaire du solde du FRSE en faveur du centre financier *Redressement des finances et adaptation des structures* a pour effet de réduire à la clôture des comptes 2013 le financement par le biais du crédit d'engagement de 16 millions de francs ouvert à ce titre.

Vote du Grand Conseil L'adoption des dépassements budgétaires demandés par le présent rapport, ne requiert pas la majorité qualifiée de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil (art. 4, al. 2, de la loi sur les finances, du 21 octobre 1980), dans la mesure où:

- ils concernent l'attribution à des provisions, fonds et réserves, qui n'induisent pas en tant que tels des dépenses;
- les dépenses qui seront ultérieurement financées par les prélèvements sur les montants ainsi réservés ne sont pas nouvelles pour trois des propositions qui vous sont soumises, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre légal existant.

Décret relatif à l'utilisation en 2014 de la provision LPP en faveur des institutions subventionnées

Objet du crédit supplémentaire

Conjointement à la création d'une provision de 3,7 millions de francs par le biais des comptes 2013 au titre de la LPP (cf. commentaires *Décret relatif à l'exercice 2013* ci-dessus), il est demandé à votre autorité d'autoriser son utilisation par le biais d'un crédit supplémentaire d'un même montant à charge de l'exercice 2014. Cette requête hors de la procédure des suppléments I et II doit permettre au Conseil d'Etat d'allouer rapidement la subvention extraordinaire prévue en faveur des institutions concernées (principalement institutions du domaine de la santé et établissements spécialisés). La dissolution de la provision qu'il est proposé de constituer lors du bouclage de l'exercice 2013 viendra neutraliser la charge supplémentaire en 2014. La constitution de la provision tout comme son utilisation par le biais du présent crédit supplémentaire sont deux opérations distinctes sur le plan comptable, mais étroitement liées d'un point de vue matériel. L'une ne peut se réaliser sans l'acceptation de l'autre et inversement.

Délégation de compétences au Conseil d'Etat

Comme l'utilisation exacte du supplément de 3,7 millions de francs n'est pas connue à ce stade (cela dépendra des demandes qui seront déposées par les institutions et de leur reconnaissance en fonction des conditions posées), il est demandé à votre autorité à l'alinéa 3 de l'article premier du décret, de donner toute compétence au Conseil d'Etat de décider l'affectation des suppléments entre les rubriques budgétaires finançant ces institutions, à concurrence du montant total de 3,7 millions de francs.

Charges de personnel

Charges de personnel			<i>Variations par rapport aux comptes 2012</i>	<i>Budget 2013</i>
	<i>Comptes 2013</i>	<i>Comptes 2012</i>	<i>%</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>
Autorités, magistrats et commissions	12'892'070	12'241'103	+5,3	13'580'042
Personnel administratif et d'exploitation	227'594'710	223'137'834	+2,0	230'381'183
Personnel enseignant	111'580'673	110'454'513	+1,0	113'162'297
Charges sociales et divers	77'998'928	76'221'839	+2,3	82'004'131
30 Total	430'066'381	422'055'289	+1,9	439'127'653

Des charges de personnel toujours maîtrisées Grâce notamment à la poursuite de la gestion rigoureuse des remplacements de personnel, les charges de personnel ont pu être maintenues sensiblement en dessous du budget 2013.

Comme prévu dans la *Loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013*, le Conseil d'Etat a restitué en 2013 une partie des efforts salariaux consentis pour la fonction publique en 2012. Il est à relever que les comptes 2013 ne permettront pas une reconduction de cette mesure en 2014 malgré la poursuite des efforts salariaux consentis en 2013.

Sur un plan moins général, l'écart relativement important entre comptes 2012 et comptes 2013 pour le groupe "autorités, magistrats et commissions" est en grande partie expliqué en raison du renouvellement du Conseil d'Etat, qui génère certains chevauchements de rémunération.

Il convient également de relever que l'écart statistique de 4,8 millions de francs qui avait été estimé et porté au budget 2013 a bien été respecté. Il correspond notamment aux effets des différences de traitement résultant de la mobilité du personnel, ainsi que d'économies découlant des délais de carence respectés lors du départ de titulaires.

ÉVOLUTION DE L'INDEXATION DES SALAIRES

<i>Année</i>	<i>Indice des prix (IPC) (Mai 2000 = 100)</i>	<i>Indice des salaires (échelles Etat)</i>	<i>Retenue obligatoire</i>
2011	110,1	108,90	-1,11%
2012	110,5	109,30	-0,56%
2013	99,8	(*)100,00	0,00%
2014	99,2	99,68	0,00%

()Changement de base d'indexation des salaires*

Jusqu'en 2012 la base de référence utilisée pour le suivi de l'indice des prix à la consommation (IPC) était celle de l'année 2000. Pour actualiser les données et simplifier la présentation des échelles 2013 de traitement de la fonction publique, la base 2010 de l'IPC a été choisie.

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Comptes 2013</i>	<i>Comptes 2012</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2012</i>	<i>Budget 2013</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	8'796'190	8'660'618	+1,6	10'275'050
Mobilier, machines, véhicules	9'977'273	9'305'846	+7,2	9'767'500
Eau, énergie, combustibles	6'268'207	6'883'045	-8,9	6'658'500
Autres marchandises	10'370'203	10'320'737	+0,5	10'943'300
Entretien des immeubles et du réseau routier	18'366'064	17'345'616	+5,9	17'050'700
Entretien d'objets mobiliers	6'212'520	6'117'961	+1,5	6'660'900
Loyers, fermages et redevances	14'183'183	13'895'007	+2,1	14'677'110
Dédommagements pour frais	3'572'432	4'216'620	-15,3	5'222'800
Honoraires et autres services	47'984'350	50'093'808	-4,2	47'979'625
Biens, services divers	10'338'793	9'822'022	+5,3	10'441'190
31 Total	136'069'214	136'661'280	-0,4	139'676'675

Les dépenses pour les achats de biens, services et marchandises sont relativement stables. Elles diminuent de 0,6 million de francs par rapport à l'exercice précédent et de 3,6 millions de francs par rapport au budget 2013.

Les frais d'entretien des immeubles et du réseau routier sont en légère augmentation par rapport à 2012, notamment dans le centre financier "entretien et exploitation des bâtiments" (+1,2 million).

Les honoraires et autres prestations de services diminuent par rapport à 2012 de 2,1 millions de francs. Les principales variations, dont certaines se neutralisent, se trouvent au service financier (+2,7 millions de frais de poursuites et -2,6 millions de frais d'emprunts), à l'office de l'enseignement spécialisé (-1,8 million d'honoraires d'orthophonie ambulatoire) et au fonds des mensurations officielles (-1,2 million).

Intérêts passifs

Intérêts passifs	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2012 %	Budget 2013 Fr.
Dettes à court terme	49	40	+22,5	10'000
Dettes à moyen et long terme	30'821'023	32'025'234	-3,8	32'367'000
Dettes envers des institutions et fondations	81'513	120'557	-32,4	124'100
Autres intérêts passifs	1'116'418	1'080'516	+3,3	1'311'000
32 Total	32'019'003	33'226'347	-3,6	33'812'100

Les intérêts sur les dettes à court terme sont restés peu élevés en raison d'un très faible besoin de financement à court terme.

La baisse des intérêts dus sur les dettes à moyen et long termes s'explique par les conditions d'emprunt particulièrement favorables rencontrées en 2012 et par l'absence de nouveaux emprunts contractés au cours de l'année 2013.

Le montant des intérêts versés aux institutions et fondations est étroitement lié à la situation de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat. En 2013, les fonds de trésorerie déposés par les entités externes auprès de l'Etat ont globalement diminué.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

Année	Intérêts passifs payés Fr.	Charges d'intérêts par rapport au total des charges %	Taux d'intérêt moyen de la dette consolidée %
2004	62'889'928	3,78	3,393
2005	61'993'573	2,88	3,238
2006	56'377'622	3,27	3,255
2007	48'584'763	2,72	3,261
2008	45'438'220	2,40	3,234
2009	43'242'188	2,26	3,053
2010	39'076'045	2,03	2,870
2011	34'671'322	1,78	2,668
2012	33'226'347	1,61	2,403
2013	32'019'003	1,38	2,345

Le coût moyen de la dette consolidée a quelque peu diminué du fait que le taux moyen des emprunts remboursés en 2013 (3,10%) est supérieur au taux moyen de l'année précédente.

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	2013	2012	2011	2010	2009
Intérêts de la dette	32'019	33'226	34'671	39'076	43'242
./. intérêts actifs	13'675	13'090	13'371	12'538	11'154
Charge nette	18'344	20'136	21'300	26'538	32'088
Produit de l'impôt direct	975'707	948'925	886'126	882'178	858'479
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	1,88%	2,12%	2,40%	3,01%	3,74 %

La diminution importante du rapport entre la charge nette d'intérêt et le produit de l'impôt direct s'explique principalement par la réduction des intérêts de la dette et l'augmentation des revenus fiscaux.

DETTE CONSOLIDÉE

La répartition à fin 2013 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante :

<i>Taux d'intérêt</i>		<i>Créanciers</i>	<i>Montant Fr.</i>	<i>Échéances</i>	
<i>Taux</i>	<i>Montant de la dette Fr.</i>			<i>Année de remboursement</i>	<i>Montant Fr.</i>
1,250%	200'000'000	Banques	420'000'000	2014	100'000'000
1,260%	50'000'000				
1,875%	100'000'000			2015	150'000'000
1,900%	50'000'000	Emprunts publics	300'000'000	2016	50'000'000
2,000%	50'000'000			2017	90'000'000
2,210%	50'000'000				
2,250%	10'000'000	Emprunts privés	130'000'000	2018	50'000'000
2,280%	50'000'000				
2,375%	20'000'000	Diverses compagnies d'assurances	180'000'000	2019	70'000'000
2,400%	110'000'000			2020	100'000'000
2,550%	100'000'000			2021	80'000'000
2,590%	50'000'000	Prévoyance.ne	40'000'000	2022	110'000'000
2,768%	20'000'000			2023	50'000'000
2,790%	50'000'000	Confédération	100'000'000	2025	100'000'000
2,875%	50'000'000			2026	50'000'000
3,050%	50'000'000			2027	200'000'000
3,080%	50'000'000	SUVA	30'000'000		
3,375%	50'000'000				
3,830%	50'000'000				
4,250%	40'000'000				
	1'200'000'000		1'200'000'000		1'200'000'000
Total de la dette consolidée			1'200'000'000		
Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers, exploitations paysannes et prêts relatifs à la nouvelle politique régionale			76'856'618		
Total			1'276'856'618		

Amortissements

Amortissements	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2012 %	Budget 2013 Fr.
Patrimoine financier	20'650'795	36'027'243	-42.7	23'982'578
Patrimoine administratif	55'535'105	64'430'222	-13.8	55'822'261
- Immobilisations en cours et productives	55'509'012	64'379'407	-13.8	55'802'261
- Installations et divers	26'093	50'815	-48.7	20'000
33 Total	76'185'900	100'457'465	-24.2	79'804'839

Patrimoine financier Les amortissements du patrimoine financier sont inférieurs de 3,3 millions de francs par rapport au budget.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse des non-valeurs fiscales (-3,1 millions) et des pertes sur débiteurs (-0,5 million).

L'amortissement des biens du patrimoine financier se monte à 171'776 francs pour l'année 2013 et est légèrement inférieur au montant budgété qui était de 176'228 francs.

Patrimoine administratif Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 55,5 millions de francs pour l'année 2013 et sont inférieurs de 0,3 million de francs par rapport au budget 2013 et de près 9 millions par rapport aux comptes 2012. La part d'autofinancement enregistrée dans le compte de fonctionnement se réduit encore.

Parts et contributions sans affectation

Parts et contributions sans affectation				
	<i>Comptes 2013</i>	<i>Comptes 2012</i>	<i>Variations</i>	<i>Budget 2013</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>comptes 2012</i>	
			<i>%</i>	
Part communale aux amendes	5'358'568	5'621'345	-4,7	5'800'000
Part communale aux redevances	534'305	510'088	+4,7	529'600
Péréquation fédérale / Compensation des cas de rigueur	2'764'012	2'815'160	-1,8	2'764'000
34 Total	8'656'885	8'946'593	-3,2	9'093'600

Les contributions du canton à d'autres collectivités publiques diminuent de 0,3 million de francs par rapport aux comptes 2012, soit 0,4 million de moins que les prévisions budgétaires. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la part communale aux amendes (-0,3 million), quelques communes n'ayant pas signé de contrat de prestations.

Les montants versés au titre de la compensation des cas de rigueur ne peuvent diminuer que si l'un des cantons bénéficiaires perd son droit à la compensation en devenant un canton à fort potentiel de ressources. C'est le cas en 2013 pour le canton de Schaffhouse. Ainsi, pour la première fois depuis l'introduction de la RPT en 2008, selon le mécanisme de compensation des cas de rigueur, les versements de chaque canton se voient définitivement diminuer de 1,8%.

Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques			<i>Variations</i>	
	<i>Comptes 2013</i>	<i>Comptes 2012</i>	<i>par rapport aux</i>	<i>Budget 2013</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>comptes 2012</i>	<i>Fr.</i>
			<i>%</i>	
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	1'467'965	1'155'996	+27,0	1'272'860
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	88'931'511	78'887'637	+12,7	83'618'542
Communes (lycée J.-Piaget, centres professionnels, etc.)	7'124'320	7'753'097	-8,1	7'499'200
35 Total	97'523'796	87'796'730	+11,1	92'390'602

Par rapport aux comptes 2012, les dédommagements versés à des collectivités publiques augmentent de 9,7 millions de francs, soit 5,1 millions de plus que le montant prévu au budget. Cette hausse provient principalement des dédommagements versés aux autres cantons (+10 millions).

L'augmentation des dédommagements versés à la Confédération par rapport aux comptes 2012 (+0,3 million) découle d'une demande plus importante de pièces d'identité au service de la justice.

Du côté des dédommagements versés aux autres cantons, la principale hausse en regard des comptes 2012 relève du service de la formation post-obligatoire (+8,3 millions), où plusieurs augmentations sont enregistrées (+7,6 millions pour les autres universités de suisse en raison de l'application du principe d'échéance, +0,4 million pour la contribution à la HEP BEJUNE et +0,3 million pour les contributions versées aux HES d'autres cantons). Une progression des dépenses est également constatée dans le domaine de la formation HES (+0,3 million), au niveau de la scolarisation hors canton dans l'enseignement spécialisé (+0,2 million) et la participation du canton à la nouvelle autorité intercantonale créée en 2013 pour la protection des données et la transparence (+0,2 million).

Les contributions aux communes enregistrent une baisse de 0,6 million de francs entre 2013 et 2012. Cette différence s'explique d'une part par une diminution des mandats effectués par les communes (-0,6 million) pour le service des ponts et chaussées ainsi que pour le service de la faune, forêt et nature et, d'autre part, par une baisse des dédommagements versés par le fonds de protection civile régionale (-0,2 million) et dans le domaine de l'entretien et l'exploitation des bâtiments (-0,1 million). En revanche, les contributions versées par le service de l'enseignement obligatoire augmentent de 0,3 million de francs.

Subventions accordées

Subventions accordées	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2012 %	Budget 2013 Fr.
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	5'252'001	3'896'589	+34,8	5'252'000
Cantons (prom. économique, etc.)	705'386	2'076'209	-66,0	1'154'720
Communes (écoles, services sociaux, lecture et bibliothèques, etc.)	115'265'873	95'527'839	+2,5	112'502'118
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, aide et soins à domicile, Université, etc.)	422'519'937	425'692'323	-0,7	416'288'852
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, EMS, hospitalisations hors canton, etc.)	164'198'324	97'646'367	+68,2	165'465'562
Institutions privées (institutions spécialisées, formation scolaire spéciale, promotion de l'économie, etc.)	152'461'318	172'497'707	-11,6	160'908'300
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, requérants d'asile, bourses, etc.)	249'520'030	280'648'285	-11,1	244'388'150
36 Total	1'109'922'869	1'077'985'319	+3,0	1'105'959'702

Comparaison avec le budget 2013

Le montant total des subventions accordées en 2013 dépasse d'environ 4 millions de francs le montant prévu au budget. Des dépenses plus importantes que prévu ont été engagées principalement pour l'aide matérielle, les PC AVS, les fusions des communes de Milvignes et Val-de-Ruz, les hospitalisations hors canton et les EMS. A l'inverse, des subventions moins importantes que ne le prévoyait le budget ont dû être engagées au niveau des entreprises de transport, des institutions de la petite enfance, des PC AI, des autres hôpitaux répertoriés, de l'aide au développement économique, des chômeurs en fin de droit et du fonds des eaux.

Comparaison avec les comptes 2012

Les subventions accordées en 2013 présentent une progression de près de 32 millions de francs au regard de 2012. Cette progression relève principalement des montants relatifs aux fusions de communes, à l'aide matérielle, aux subsides LAMal, aux institutions pour adultes et mineurs du canton et au fonds des eaux. Les principales baisses sont enregistrées au niveau de l'HNe, des PC AI et de la subvention tourisme.

Confédération

Les contributions allouées pour les assurances sociales fédérales correspondent au montant prévu au budget. L'écart par rapport aux comptes 2012 (+1,5 million) relève d'une augmentation des montants versés au titre de la LACI par le fonds d'intégration professionnelle.

Cantons

Le montant des subventions accordées aux autres cantons est conforme au budget. L'écart qui apparaît entre les comptes 2012 et 2013 (-1,2 million) provient d'une modification comptable intervenue au niveau du centre financier de l'Université, en lien avec la gestion des appareils scientifiques et informatiques.

<i>Communes</i>	Les subventions allouées aux communes en 2013 sont supérieures de 2,8 millions de francs par rapport au budget et en augmentation de 19,7 millions de francs par rapport à 2012. L'écart au budget s'explique principalement par le versement des subsides relatifs aux fusions de communes de Milvignes et Val-de-Ruz (+7,4 millions). Cet écart est en partie compensé, car des subsides moins importants que prévu ont été versés au travers du fonds des eaux (-2,1 millions), du fonds des routes communales (-0,9 million) et du fonds des sapeurs-pompiers (-0,9 million), ce dernier étant sorti du giron de l'Etat. L'important écart par rapport aux comptes 2012 trouve son origine dans les montants versés pour les fusions de communes précitées (+17,5 millions), ainsi que dans les subsides versés dans le cadre du fonds des eaux (+2 millions).
<i>Propres établissements</i>	Les subventions accordées aux propres établissements sont 6,2 millions de francs au-dessus de l'enveloppe budgétaire, mais en diminution de 3,2 millions de francs par rapport aux comptes 2012. Trois écarts importants expliquent le dépassement du budget; ils concernent les PC AVS (+6,1 millions), les PC AI (-2,5 millions) et l'Université (+2,8 millions). Pour cette dernière, le dépassement est à mettre en lien avec les subventions fédérales et les contributions reçues des autres cantons. La différence avec les comptes 2012 s'explique d'abord par des opérations comptables, à savoir le transfert de la rubrique relative aux soins à domicile depuis une rubrique 365215 (+25,7 millions), le transfert de la rubrique relative aux autres hôpitaux répertoriés vers une rubrique 364223 (-10,8 millions) et le transfert d'environ 16,5 millions de francs de la rubrique PC AVS vers la rubrique EMS, suite à l'entrée en vigueur de la LFinEMS. Outre ces opérations, l'effet total à la baisse s'explique par la diminution des PC AI (-1,5 million), ainsi que la baisse des subventions versées à l'HNe (-2,2 millions) et au CNP (-4,3 millions, dont une partie transférée dans la rubrique EMS).
<i>Sociétés d'économie mixte</i>	Le montant versé aux sociétés d'économie mixte en 2013 présente un écart négatif de 1,3 million de francs par rapport au budget. La différence avec le montant budgété s'explique par des dépenses plus importantes que prévu pour les hospitalisations hors canton (+4,4 millions) et les EMS (+1,3 million), et des dépenses moins élevées que prévu pour les autres hôpitaux répertoriés (-1,3 million) et les entreprises de transport (-5,2 millions). La différence avec les comptes 2012, qui se monte à 66,6 millions de francs, relève d'opérations comptables financièrement neutres; il n'y a pas d'écarts significatifs à relever. Les opérations en question sont le transfert de la rubrique des hospitalisations hors canton (+36,9 millions), le transfert de la rubrique relative aux autres hôpitaux répertoriés (+9,2 millions) et finalement le transfert d'environ 16,5 millions de francs dans la rubrique EMS depuis la rubrique PC AVS, suite à l'entrée en vigueur de la LFinEMS.
<i>Institutions privées</i>	Les subventions aux institutions privées sont inférieures de 8,4 millions de francs par rapport au budget. Cette différence est largement influencée par le montant de la subvention aux institutions de la petite enfance. En effet, dans les comptes 2013 cette subvention est en quelque sorte comptabilisée à double, car elle apparaît dans le fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, alors que l'alimentation du fonds par le SPAJ est également réalisée par une rubrique 36. Ainsi, l'écart par rapport au montant prévu au budget apparaît deux fois, au SPAJ (-2,9 millions) et dans le fonds (-3,6 millions). Cette situation a été corrigée au budget 2014, puisque l'alimentation du fonds a été prévue avec une rubrique 39. Le reste de l'écart au budget provient des montants versés aux institutions hors canton pour adultes (+1,1 million) et des subsides d'aide au développement économique versés par le fonds de promotion de l'économie (-3,8 millions). Au regard des comptes 2012, les montants versés aux institutions privées sont en diminution de 20 millions de francs. Cette variation trouve son origine dans le transfert du montant relatif aux soins à domicile dans une rubrique 363215 (-23,9 millions). Cette opération purement comptable compense de réelles variations qui relèvent des institutions pour adultes du canton (+3,3 millions), de la subvention tourisme (-1 million) et de l'aide au développement économique (-1,6 million). A noter également la progression du montant versé aux institutions pour mineurs du canton (+1,7 million), sachant que la rubrique en question (365360 du SIAM)

diminue suite au transfert au SPAJ du coût de la prise en charge ambulatoire des enfants pour environ 3,1 millions de francs.

Personnes physiques

Les ressources allouées aux personnes physiques et morales dépassent de 5,1 millions de francs les montants prévus au budget. Ce dépassement provient de la charge d'aide matérielle (+10,1 millions), en partie compensée par les montants versés aux chômeurs en fin de droit (-3,6 millions). A relever également des dépenses moins importantes que prévu pour les subsides LAMal (-2,1 millions), mais un dépassement équivalant des coûts du contentieux dans ce domaine (+2,3 millions). L'écart aux comptes 2012 (-32,1 millions) provient d'une opération comptable financièrement neutre, à savoir le transfert dans une rubrique 364222 du coût des hospitalisations hors canton (-40 millions). Par rapport à l'année précédente, des augmentations significatives sont enregistrées au niveau de la charge d'aide matérielle (+4,7 millions) et des subsides LAMal (+6,1 millions, y compris contentieux).

Subventions redistribuées

L'examen des rubriques concernant les subventions redistribuées (groupe de charges 37) et les subventions à redistribuer (groupe de revenus 47) se fait conjointement. Etant donné que ces subventions ne font que transiter par les comptes de l'Etat, qui les encaisse avant de les reverser intégralement aux destinataires, la variation des revenus implique nécessairement une variation identique des charges. Les totaux des deux groupes sont par conséquent toujours identiques. Au final, l'évolution de ces rubriques n'a donc pas d'incidence financière réelle sur le résultat du compte de fonctionnement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons, communes ou étrangers). Les activités qui en sont bénéficiaires sont détaillées dans les commentaires formulés ci-dessous.

Subventions redistribuées	<i>Variations par rapport aux comptes 2012</i>			
	<i>Comptes 2013 Fr.</i>	<i>Comptes 2012 Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Budget 2013 Fr.</i>
Confédération	89'398'097	89'687'854	-0,3	96'051'200
Cantons	33'989	184'732	-81,6	83'000
Communes	850'689	843'811	+0,8	850'000
Étrangers	0	138'442	-100,0	0
37 et 47 Total	90'282'775	90'854'839	-0,6	96'984'200

Les subventions redistribuées diminuent de 0,6 million de francs en comparaison des comptes 2012, soit une évolution relativement stable par rapport à l'année dernière. Elles sont également inférieures à ce qui avait été prévu au budget (-6,7 millions).

Les subventions que le canton de Neuchâtel redistribue en 2013 proviennent principalement de la Confédération et concernent surtout les paiements directs et écologiques (74,5 millions). D'autres tâches comme le soutien aux institutions pour mineurs (3,5 millions), la protection des monuments et sites (2,8 millions), l'entretien des forêts (2,1 millions) ou le soutien aux projets du fonds de politique régionale (1,8 million) sont également concernés par une redistribution des flux financiers encaissés par l'Etat.

Les subventions versées à l'Etat de Neuchâtel par d'autres cantons concernent le fonds de politique régionale (volets intercantonal et transfrontalier). Les parts encaissées par le service de l'économie en faveur de Tourisme Neuchâtelois figurent dans la catégorie des subventions provenant des communes. Enfin le montant affecté à la catégorie "Étrangers" en 2012 concerne un acompte versé par l'Union européenne pour le projet Holistic.

La diminution constatée par rapport au budget provient principalement de la diminution des paiements directs (-2,7 millions) ainsi que des dépenses moindres pour les constructions rurales et améliorations foncières (-3,1 millions).

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques se fait conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution, par voie budgétaire, figurant dans les opérations internes.

Opérations internes			Variations par rapport aux comptes 2012		Budget 2013 Fr.
	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	%		
Bonifications budgétaires aux fonds	18'194'359	30'251'471	-39,9		14'609'043
Transferts interservices et interfonds	31'332'414	22'392'496	+39,9		23'380'417
Prélèvements budgétaires dans les fonds	4'487'593	7'407'768	-39,4		3'465'900
39 et 49 Total	54'014'366	60'051'735	-10,1		41'455'360

Les bonifications budgétaires ont été fortement réduites voire supprimées lors de l'élaboration du budget 2013. Les attributions au fonds ayant le plus diminué concernent le fonds d'aide aux communes (-6,2 millions), le fonds de l'énergie (-2 millions) et le fonds de promotion de l'économie (-3,6 millions).

Les prélèvements budgétaires dans les fonds sont à la baisse principalement au fonds de réforme des structures des communes (-2,1 millions).

L'augmentation des transferts interservices et interfonds est principalement due au transfert de l'office de l'assurance-maladie au service de l'action sociale, dès 2013, d'une partie des charges de subsides concernant les bénéficiaires de l'aide sociale (+4,5 millions) et dans une moindre mesure, à l'augmentation de la part des amendes encaissées par le service de la justice pour la police cantonale (+2,6 millions).

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Écarts Fr.	Budget 2013 Fr.
Fonds d'aide aux communes	4'695'000	10'869'000	-6'174'000	3'660'000
Fonds des routes communales	1'314'316	1'284'171	+30'145	1'264'000
Fonds de promotion de l'économie	897'543	4'457'300	-3'559'757	897'543
Fonds de politique régionale	3'289'000	710'000	+2'579'000	289'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	301'500	300'000	+1'500	301'500
Fonds pour l'encouragement au cinéma	197'000	196'000	+1'000	197'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	7'500'000	9'238'000	-1'738'000	8'000'000
Fonds de l'énergie	0	2'000'000	-2'000'000	0
Fonds d'aide au logement	0	1'047'000	-1'047'000	0
Fonds des mensurations officielles	0	150'000	-150'000	0
Total	18'194'359	30'251'471	-12'057'112	14'609'043

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS

	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Budget 2013 Fr.
380 Attributions à la fortune des fonds	6'464'112	23'540'389	185'500
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds *	23'952'472	14'924'514	26'858'609
Variation annuelle de la fortune des fonds	-17'488'360	+8'615'875	-26'673'109

* y.c. centres financiers projets des écoles

L'augmentation des prélèvements à la fortune des fonds est principalement due à deux raisons. La première est le fait que lors de la procédure budgétaire 2013, les directives prévoyaient de renoncer, si possible, aux bonifications budgétaires aux fonds. Les dépenses 2013 des fonds ont ainsi été couvertes en majorité par des prélèvements à la fortune. La deuxième est le prélèvement important dans le fonds d'aide aux communes (11,6 millions) lié aux versements de 17,5 millions de francs en faveur de la fusion des communes du Val-de-Ruz et Milvignes.

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES ET PROVISIONS

	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Budget 2013 Fr.
381 Attributions aux réserves	285'822'045	16'694'286	650'000
./. 481 Prélèvements aux réserves	15'209'972	11'993'508	14'451'088
Variation annuelle des réserves	+270'612'073	+4'700'778	-13'801'088

Les attributions 2013 aux provisions et réserves sont les suivantes:

- Provision Prévoyance.ne, passage primauté des cotisations	100'000'000
- Provision Prévoyance.ne, réserve de fluctuation	99'287'900
- Provision Prévoyance.ne, apport supplémentaire	22'064'000
- Provision hausse cotisations LPP entités subventionnées	3'700'000
- Provision CCT Santé 21	3'900'000
- Provision amortissement REKOLE HNe + CNP	18'010'000
- Réserve de la dîme de l'alcool	40'248
- Provision Confédération, valeurs patrimoniales confisquées	210'000
- Provision SIEN, entité neuchâteloise	764'797
- Provision pour pertes sur débiteurs, service de la justice	500'000
- Provision indemnisations, dossier Microcity	50'000
- Provision ODM (COSM)	284'100
- Provision pour le fonds de désendettement FDFN	17'000
- Provisions pour litiges en cours	36'994'000

Les provisions pour litiges en cours ont été regroupées et concernent plusieurs centres financiers. Elles sont toutes liées à des risques avérés, et justifiées par l'application du principe comptable de prudence. Elles n'engagent en rien l'Etat en termes de reconnaissance de dette.

Les prélèvements aux réserves sont les suivants:

- Réserve projets d'investissements d'intérêt économique	12'000'000
- Réserve pour le bicentenaire	65'853
- Provision pour rétrocession aux traitements 2012	2'840'000
- Provision pour travaux archéologiques relatifs à l'A5	-12'391
- Provision pour projets NOMAD et divers	316'510

Recettes fiscales

	Recettes fiscales		Variations	Budget 2013
	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	par rapport aux comptes 2012 %	Fr.
Impôt sur revenu et fortune	775'681'875	775'319'021	0,0	748'500'000
Impôt sur bénéfice et capital	200'025'329	173'606'442	+15,2	180'500'000
Impôt foncier	6'409'202	5'870'276	+9,2	5'900'000
Impôt sur gains en capital	30'334'598	24'554'324	+23,5	21'750'000
Droits de mutations	35'827'744	29'489'297	+21,5	27'500'000
Impôt sur successions et donations	14'065'625	18'586'331	-24,3	19'000'000
Taxes sur véhicules et bateaux	45'595'506	44'530'683	+2,4	43'823'000
Impôt sur la consommation	3'379'404	360'000	+838,7	3'500'000
40 Total	1'111'319'283	1'072'316'374	+3,6	1'050'473'000

La rubrique impôt sur le revenu et la fortune comprend les contribuables soumis à l'impôt à la source et les personnes soumises à l'impôt ordinaire. Malgré les premiers effets de la réforme des personnes physiques (nouveau barème, déduction des frais de garde), les comptes 2013 ont enregistré une très légère augmentation de l'impôt des personnes physiques. Seules les tranches d'impôt 2013 enregistrées tenaient compte des premières mesures de la réforme. L'augmentation de la rémunération des contribuables liée à une bonne conjoncture, la réalisation de plan de participation et le bon résultat des indépendants sont les principales causes de ce résultat. L'impôt à la source a également bien progressé pour s'élever à 33,6 millions de francs. Il est réjouissant de voir que l'impôt des personnes physiques est stable, malgré la réforme adoptée par le Grand Conseil qui, selon les estimations, réduisait l'impôt de près de 20 millions de francs pour ce premier volet. Les recettes personnes morales sont supérieures de plus de 19,5 millions de francs par rapport au budget et de plus de 26,4 millions de francs par rapport aux comptes de l'année passée. Les effets de la réforme fiscale des entreprises combinés avec la bonne conjoncture sont à l'origine de ces excellents résultats. Cela démontre que la direction prise sur le plan fiscal par le canton est la bonne. Les autres catégories d'impôts sont supérieures au budget 2013, hormis l'impôt de succession.

Impôt direct cantonal

Le produit 2013 de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est stable par rapport à l'exercice 2012 et supérieur de 27,2 millions de francs par rapport au budget. L'écart par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants:

- La combinaison d'une augmentation de la rémunération et de l'effet de la conjoncture explique en grande partie l'augmentation des revenus. Ce phénomène compense les premiers effets de la réforme.
- La réalisation de plan de participation, l'obtention d'excellent bonus et le bon résultat des indépendants.

L'impôt à la source a également augmenté, ce qui est de bon augure pour 2014 puisque ce sont les salaires 2013 qui ont été taxés, alors que pour la taxation ordinaire, ce sont les déclarations 2012 qui ont été contrôlées avec les revenus 2012. L'impôt des frontaliers a augmenté, ce qui s'explique par la bonne conjoncture et l'utilisation toujours plus importante de cette main-d'œuvre par notre économie.

Le taux d'encaissement a légèrement augmenté pour passer de 91,5% à 93%. Ce chiffre est remarquable; il signifie que plus de 9 contribuables sur 10 paient leurs tranches et leurs bordereaux d'impôt à l'échéance.

L'écart favorable de 19,5 millions de francs par rapport au budget du produit de l'impôt direct des personnes morales est dû à:

- Une bonne conjoncture économique dans tous les domaines de notre économie.
- L'effet de la réforme des entreprises. Comme prévu, les comptes 2013 enregistrent un nouveau record en termes de recettes pour cet impôt. La nouvelle politique fiscale de notre canton apporte une sécurité et un coût supplémentaire que certaines entreprises sont prêtes à payer.

Impôt foncier

L'impôt foncier comprend l'impôt sur les immeubles de placement des personnes morales de même que celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Il est légèrement plus élevé que l'année dernière.

*Impôts sur les gains en capital
et droits de mutations (lods)*

Les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation enregistrent un résultat nettement meilleur que prévu, dépassant au total de 14,8 millions de francs le montant porté au budget. Le secteur de l'immobilier se porte bien. L'évolution de cet impôt est souvent aléatoire et peut dépendre de transactions particulières importantes.

Impôt sur les successions et donations

L'impôt sur les successions est inférieur au budget. Par nature, ces recettes peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre, dans des proportions imprévisibles en fonction d'éléments particuliers.

Impôt sur la consommation

Cette forte recette additionnelle est liée à l'ouverture d'un casino dans le canton.

COMPOSITION DE L'IMPÔT DIRECT CANTONAL

(En francs et pour-cent)

<i>Impôt dû</i>	2013		2012	
	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Personnes morales *	200'025'329	20,5	173'606'442	18,3
Personnes physiques *	765'094'731	78,4	765'481'894	80,7
Impôt travailleurs frontaliers	10'587'144	1,1	9'837'127	1,0
Total	975'707'204	100%	948'925'463	100%

* Y compris corrections de taxations antérieures, comptes d'insuffisances et amendes, bénéfiques en capital, imputations forfaitaires, etc.

Le produit de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales enregistré dans les comptes de l'Etat, dans le cadre du système de taxation postnumerando, ne permet pas de faire la distinction entre l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement entre le bénéfice et le capital.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

(En milliers de francs)

<i>Année</i>	<i>Impôt direct cantonal¹⁾</i>	<i>Impôts immobiliers (lods, impôt foncier, gains immobiliers²⁾</i>	<i>Part du canton à l'impôt fédéral direct</i>	<i>Impôts sur les donations et les successions³⁾</i>	<i>Taxes sur véhicules et cyclomoteurs</i>
1996	467'280	26'097	79'394	24'638	32'339
1997	468'551	25'808	88'602	23'386	33'188
1998	472'319	30'656	83'615	24'148	34'043
1999	501'568	31'717	88'213	25'153	35'136
2000	528'857	33'303	95'609	36'901	35'822
2001	554'925	32'517	105'371	31'499	36'410
2002	594'001	34'971	127'344	21'324	36'874
2003	573'425	44'300	107'597	22'069	37'175
2004	586'176	38'838	111'078	17'124	39'136
2005	755'999	47'606	91'806	14'296	39'293
2006	809'712	48'982	119'653	18'654	39'611
2007	853'609	55'206	112'606	17'922	39'947
2008	871'405	54'669	55'182	22'128	40'478
2009	858'479	55'918	46'119	24'261	41'425
2010	882'178	53'643	48'145	16'533	40'685
2011	886'126	57'381	52'389	19'103	41'938
2012	948'925	58'382	76'152	18'586	42'806
2013	975'707	70'241	78'606	14'066	43'847

¹⁾ Y compris les versements compensatoires concernant les travailleurs frontaliers

²⁾ Y compris l'ancien impôt complémentaire sur les immeubles remplacé par l'impôt foncier en 2001

³⁾ Y compris l'émolument de dévolution d'hérédité, supprimé dès la période fiscale 2003

Revenus des biens

Revenus des biens	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2012 %	Budget 2013 Fr.
Banques	507'184	522'393	-2,9	177'500
Créances	11'722'951	11'250'327	+4,2	11'656'800
Titres	920'500	777'884	+18,3	899'000
Immeubles du patrimoine financier	524'160	539'774	-2,9	436'000
Gains sur placements	11'551'432	18'837'344	-38,7	15'600'000
Prêts du patrimoine administratif	0	149	-100,0	0
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	19'730'000	18'728'000	+5,4	21'200'000
Immeubles du patrimoine administratif	7'243'387	7'160'622	+1,2	6'787'250
Autres revenus	1'288'823	1'308'416	-1,5	1'220'000
42 Total	53'488'437	59'124'909	-9,5	57'976'550

Les revenus des biens sont inférieurs de 4,5 millions de francs par rapport au budget et de 5,6 millions de francs en regard de 2012.

L'importante diminution des gains sur placements du patrimoine financier par rapport à l'année précédente provient principalement d'une recette extraordinaire en 2012, de 8,1 millions de francs, réalisée lors de la constitution d'un droit de superficie en faveur de la fondation BNMB. La diminution par rapport au budget 2013 provient en grande partie des plus-values sur ventes d'objets, prévues dans le centre financier "entretien et exploitation des bâtiments" pour 6 millions de francs, alors qu'elles ne se sont élevées dans les faits qu'à 1,6 million de francs.

La participation au bénéfice de la BCN est moins élevée que prévue suite à la nécessité pour la BCN de poursuivre son effort d'augmentation des fonds propres, afin de se conformer aux nouvelles exigences légales

Contributions

Contributions	<i>Comptes 2013</i>	<i>Comptes 2012</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2012</i>	<i>Budget 2013</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Emoluments administratifs	30'510'086	29'984'219	+1,8	31'931'500
Ecolages	12'630'038	12'322'669	+2,5	13'217'300
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	18'546'839	19'612'616	-5,4	20'553'050
Ventes	6'877'468	5'810'157	+18,4	6'441'200
Dédommagements de tiers	23'482'740	21'373'438	+9,9	21'105'898
Amendes	20'745'564	21'835'831	-5,0	20'869'500
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	2'557'303	2'850'029	-10,3	3'790'854
Autres contributions	26'103'808	23'538'531	+10,9	21'725'700
43 Total	141'453'846	137'327'490	+3,0	139'635'002

Les contributions reçues augmentent de 4,1 millions de francs par rapport aux comptes 2012, et de 1,8 million de francs par rapport au budget 2013.

Le budget 2013 prévoyait au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse une augmentation des autres redevances de 1,1, million de francs, suite à l'introduction de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA). Cette nouvelle procédure n'ayant pas été appliquée, ces recettes ne figurent pas dans les comptes 2013.

Les ventes augmentent principalement au service des ponts et chaussées (+1,3 million) par rapport aux comptes 2012.

La hausse des autres contributions par rapport aux comptes 2012 provient principalement des contributions employeurs (+1,4 million) liée au fonds d'accueil extra-familiale (loi sur l'accueil des enfants (LAE)) et d'un écart d'estimation des charges d'orthophonie ambulatoire à l'office de l'enseignement spécialisé (+1,2 million).

Part à des recettes fédérales sans affectation

Part à des recettes sans affectation				
	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2012 %	Budget 2013 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	23'136'657	10'535'566	+119,6	24'097'000
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	23'754'189	23'994'322	-1,0	23'754'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	15'308'972	16'667'174	-8,1	15'309'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'833'069	108'832'729	+0,0	108'833'000
Impôt fédéral direct	78'605'581	76'152'021	+3,2	61'000'000
Impôt anticipé	10'077'877	11'450'558	-12,0	10'863'000
Impôt épargne UE	286'989	305'884	-6,2	403'000
Taxe d'exemption du service militaire	612'005	813'156	-24,7	650'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	-254'557	14'800'000	-101,7	14'600'000
Droits sur les carburants	9'110'600	10'325'549	-11,8	9'367'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	584'917	587'890	-0,5	650'000
Redevance poids lourds	9'811'166	9'841'057	-0,3	10'115'000
44 Total	279'867'465	284'305'906	-1,6	279'641'000

Plus élevée que les prévisions budgétaires (+0,2 million), la part du canton aux recettes sans affectation est inférieure de 4,4 millions de francs aux comptes de l'exercice précédent.

Le montant total des paiements compensatoires versés en 2013 au canton de Neuchâtel au titre de la RPT s'élève à 171 millions de francs, soit une progression de 11 millions de francs par rapport à 2012. La diminution de l'indice des ressources du canton, de 95,8 (avec prise en compte de la correction rétroactive du facteur alpha, utilisé dans le calcul du potentiel de ressources en 2012, suite à une erreur de calcul) à 93,5, a pour conséquence une augmentation des montants reçus au titre de la péréquation des ressources (+12,6 millions). En revanche, les montants alloués au canton pour la compensation des charges excessives présentent une diminution, passant de 40,7 à 39,1 millions de francs. En effet, la compensation des charges géo-topographiques diminue de 0,2 million suite à l'adaptation au renchérissement de la dotation de la compensation des charges excessives. Du côté de la compensation des charges socio-démographiques, la diminution de 1,4 million par rapport à 2012 résulte de l'effet à la baisse lié à l'indexation négative de la dotation et du changement dans la méthode de recensement de la population.

Suite au déficit de la BNS, celle-ci n'a pas été en mesure de verser un dividende aux cantons (-15,1 millions). Le montant 2013 figure en négatif dans le tableau ci-dessus étant donné que le transitoire 2012 a été plus élevé que le montant encaissé.

Les autres variations significatives en regard des comptes 2012 concernent l'impôt fédéral direct (+2,5 millions), l'impôt anticipé (-1,4 million), les droits sur les carburants (-1,2 million), et la taxe d'exemption du service militaire (-0,2 million).

Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2012 %	Budget 2013 Fr.
Confédération (établissements militaires, sécurité, énergie, asile, etc.)	5'457'925	5'383'015	+1,4	4'920'400
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	35'104'989	34'338'894	+2,2	32'661'155
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	13'168'383	12'607'175	+4,5	16'514'890
45 Total	53'731'297	52'329'084	+2,7	54'096'445

Globalement, les dédommagements reçus de collectivités publiques augmentent de 1,4 million de francs par rapport aux comptes 2012 et sont inférieurs de 0,4 million de francs au montant prévu au budget.

Les dédommagements perçus de la Confédération n'ont que très légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent (+0,1 million). L'écart positif (+0,5 million) entre les comptes 2013 et le budget s'explique par une augmentation des contributions fédérales versées au service de l'énergie et de l'environnement (+0,2 million) ainsi que des revenus supplémentaires encaissés à la police neuchâteloise en lien avec l'OFROU et l'ODM (+0,3 million).

Les dédommagements des autres cantons sont plus importants que ne le prévoyait le budget (+2,4 millions). L'écart constaté s'explique par des pensions facturées dans le domaine pénitentiaire (+1,3 million) et des contributions pour l'Université (+1,2 million) plus importantes que prévues. En ce qui concerne la différence entre les comptes 2013 et 2012 (+0,8 million), elle résulte de la compensation entre la diminution de 0,1 million des contributions reçues pour le Lycée Jean-Piaget et les augmentations des dédommagements reçues pour le Lycée Blaise-Cendrars (+0,3 million), les pensions hors cantons au service pénitentiaire (+0,2 million), l'entretien et l'exploitation des bâtiments (+0,1 million), le CPMB (+0,1 million), le CPLN (+0,1 million), le CIFOM (+0,1 million) et le service de la formation postobligatoire (+0,1 million).

Les indemnités versées par les communes augmentent de 0,6 million de francs par rapport aux comptes 2012. Cet écart relève principalement des dédommagements versés par les communes au titre des documents d'identité (+0,5 million).

Subventions acquises

Subventions acquises	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2012 %	Budget 2013 Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	159'072'753	161'503'362	-1,5	153'416'725
Canton	5'310'009	5'880'105	-9,7	8'230'000
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	95'043'786	98'998'483	-4,0	94'939'700
Propres établissements (ECAP, etc.)	100'000	1'153'569	-91,3	1'445'600
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	1'051'175	1'969'622	-46,6	2'035'500
46 Total	260'577'723	269'505'141	-3,3	260'067'525

Les subventions reçues en 2013 sont particulièrement proches du montant prévu au budget, puisque l'écart total est de 89'000 francs. Cette situation relève néanmoins d'écarts importants, détaillés ci-dessous, qui se compensent mutuellement. Par rapport aux comptes 2012, tous les montants acquis sont en diminution; au total la baisse est de 9,5 millions de francs.

Les subventions reçues de la Confédération sont plus importantes que ne le prévoyait le budget (+5,6 millions). L'écart résulte principalement des subventions relatives aux requérants d'asile (+ 1 million), aux PC AVS (+1,7 million), au CPLN (+1,9 million) et à l'Université (+1,7 million). D'autres subventions en revanche sont inférieures au budget, notamment celles relatives aux réfugiés (-0,7 million) et au service de l'emploi (-1,1 million). Le recul par rapport aux comptes 2012 (-2,4 millions) s'explique principalement par la baisse des subventions pour les PC AVS et AI (-4,2 millions), ainsi que par la baisse des subventions pour les réfugiés (-0,6 million), les requérants d'asile (-0,3 million) et les travaux en lien avec la mensuration cadastrale (-0,8 million). Ces diminutions sont en partie compensées par une hausse des subventions versées au service de l'emploi (+ 1 million) et à l'Université (+0,8 million).

Les montants qui apparaissent au titre de subventions acquises du canton relèvent en quasi-totalité de la participation du canton au financement du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. L'écart au budget s'explique donc par le fait que les dépenses ont été moins importantes que prévu en 2013 dans ce domaine.

Les subventions reçues des communes en 2013 sont relativement proches du montant total prévu au budget, pourtant des écarts importants sont à relever. Le principal écart concerne la part des communes à la charge d'aide matérielle (+5 millions), en lien avec les dépenses engagées dans ce domaine. Cet écart est compensé par des dépenses moins importantes que prévu dans le domaine des transports (-2,5 millions) et de l'intégration professionnelle (-2,1 millions). La différence au regard des comptes 2012 relève de la disparition en 2013 de la contribution de solidarité de 9,6 millions de francs versée par les communes en 2012. Cet effet est partiellement compensé par l'augmentation des subventions relatives à l'aide matérielle (+5,6 millions).

La variation enregistrée dans le cadre des subventions des propres établissements relève de la sortie du giron de l'Etat du fonds des sapeurs-pompiers, dans lequel était versée une allocation de l'ECAP.

La différence qui apparaît au niveau des autres subventions acquises, relativement stables d'ordinaire, s'explique par la sortie du fonds des sapeurs-pompiers (et des subventions correspondantes) du giron de l'Etat au cours de l'année 2013.

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous, qui résume celui qui figure en fin de publication, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités se fait sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Comptes 2013		Comptes 2012	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	287,6	17,8	79,1	5,9
Sécurité publique	87,1	5,4	80,2	6,0
Enseignement et formation	430,8	26,7	395,2	29,5
Culture et loisirs	14,4	0,9	14,6	1,1
Santé	372,1	23,0	338,5	25,2
Prévoyance sociale	318,9	19,7	313,4	23,4
Trafic	77,5	4,8	88,8	6,6
Protection et aménagement de l'environnement	12,2	0,8	8,3	0,6
Économie publique	15,7	1,0	22,9	1,7
Sous-total	1'616,3	100,0	1'341,0	100,0
Finances et impôts	-1'379,5		-1'341,1	
Excédent de charges (+) / revenus (-)	+236,8		-0,1	

Les provisions comptabilisées pour prévoyance (221,4 millions) modifient considérablement la répartition entre les différents domaines. Si l'on ne tenait pas compte de cette incidence, les charges nettes du domaine "Administration générale" ne s'élèveraient plus qu'à 66,3 millions (4,8% au lieu de 17,8%), soit une diminution de 12,5 millions de francs par rapport aux comptes de l'année dernière. Cette variation s'explique principalement par la dissolution, dans les comptes 2013, de la réserve d'investissement de 12 millions de francs qui avait été constituée lors de la clôture des comptes 2009.

Les charges nettes du secteur "Sécurité publique" augmentent de 6,9 millions de francs par rapport aux comptes 2012 en raison de la création d'une provision de 5 millions de francs pour des litiges en cours. Les autres écarts significatifs concernent l'augmentation des charges de personnel du service pénitentiaire (+0,7 million), et l'augmentation des dédommagements pour les placements de détenus hors canton (+0,9 million).

Les charges nettes du secteur "Enseignement et formation" augmentent de 35,6 millions de francs en raison de la création de deux provisions pour litiges en cours (22,7 millions et 4 millions). Par ailleurs, une augmentation de 7,6 millions de francs des dédommagements versés aux autres Universités de Suisse englobe un montant d'environ 6,5 millions de francs découlant du passage au principe d'échéance.

Les charges nettes concernant le domaine de la culture et des loisirs sont proches de celles figurant aux comptes de l'année dernière.

L'augmentation de 33,6 millions de francs dans le secteur de la santé provient de la création de plusieurs provisions (notamment mise en conformité des amortissements de HNe et CNP avec le plan comptable "REKOLE" pour un montant de 18 millions). Celles-ci atteignent un montant de quelque 28 millions de francs et sont supérieures aux provisions qui avaient été constituées l'année dernière. Les charges concernant les établissements médico-sociaux augmentent de manière importante (+20,9 million) suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) et le transfert d'une partie des dépenses qui figurait auparavant dans la rubrique des prestations complémentaires AVS (domaine prévoyance social). Signalons encore la diminution de certaines charges hospitalières comme par exemple HNe et les autres établissements répertoriés (-3,9 millions), les hospitalisations hors canton (-3,1 millions) ainsi que les institutions psychiatriques (-4,3 millions).

Malgré un transfert de certaines charges dans le domaine de la santé (voir commentaire ci-dessus pour les PC AVS), les charges nettes du secteur "Prévoyance sociale" augmentent de 5,5 millions de francs par rapport aux comptes 2012. Cette variation trouve son origine dans l'augmentation des subsides d'assurance maladie y compris intérêts et contentieux (+6,1 millions), des subventions accordées aux établissements spécialisés en matière d'invalidité (+4 millions) et de protection de la jeunesse (+1,7 million). Les effets liés au prélèvement d'une provision ODM en 2012 et à la constitution d'une nouvelle provision en 2013 pour la hausse des cotisations LPP engendre une détérioration de la situation de l'ordre de 5,7 millions de francs. Bien que les charges d'aide matérielle augmentent de 3,7 millions de francs, cette variation est compensée par des revenus supplémentaires suite à la décision de répartir entre l'Etat et les communes une part des subsides LAMal qui sont versés aux bénéficiaires de l'aide matérielle.

Des variations importantes au niveau des amortissements expliquent la diminution de 11,3 millions de francs des charges nettes relatives au secteur "Trafic". Cela concerne le service cantonal des transports (-6,2 millions) et le service des ponts et chaussées (-2,6 millions). Les subsides accordés aux entreprises de transports (faisant ou non partie du pot commun avec les communes) diminuent également de 0,9 million de francs par rapport aux comptes 2012.

L'augmentation de 3,9 millions de francs pour le domaine "Protection et aménagement de l'environnement" correspond essentiellement à la dotation supplémentaire qui a été proposée pour le fonds de politique régionale (+3 millions).

La diminution de 7,2 millions de francs dans le secteur "Économie publique" s'explique avant tout par les mouvements comptabilisés dans le fonds de promotion de l'économie (diminution de la bonification budgétaire de 3,6 millions) et le fonds de l'énergie (attribution extraordinaire de 2 million décidée par le Grand Conseil lors de l'acceptation des comptes 2012), ce qui occasionne au final des variations pour les attributions et les prélèvements à la fortune de ces fonds.

Malgré le fait que la BNS n'ait effectué aucun versement en 2013, ce qui représente une diminution d'environ 15 millions de francs pour le canton par rapport aux comptes de l'année dernière, l'amélioration du groupe "Finances et impôts" se monte tout de même à 38,4 millions de francs. Celle-ci résulte de l'augmentation de certains revenus parmi lesquels les recettes fiscales concernant les personnes morales (+26,4 millions), les montants encaissés au titre de la RPT (+11 millions), les impôts sur les gains immobiliers (+5 millions), les impôts sur les lods (+6,3 millions), l'impôt fédéral direct (+2,5 millions) et la part au bénéfice de la BCN (+1 million). Du côté des charges qui diminuent, relevons les amortissements au titre des non-valeurs fiscales (-4,5 millions), les frais d'emprunts (-2,6 millions) ainsi que les charges d'intérêts sur les dettes à moyen et long terme (-1,2 million).

Compte des investissements

Résultats Les résultats des derniers exercices ainsi que du budget 2013 se présentent comme suit:

Compte des investissements (En milliers de francs)							
	<i>Budget 2013</i>	<i>Comptes 2013</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
Dépenses d'investissements	131'827	112'250	102'069	112'842	95'332	92'254	141'335
./. Recettes	68'596	58'056	43'967	36'264	43'298	42'422	50'237
Dépenses nettes	63'231	54'194	58'102	76'578	52'034	49'832	91'098
./. Amortissements portés au bilan	55'802	55'509	64'379	73'519	77'985	80'904	84'772
Dépenses portées au bilan	7'429	-1'315	-6'277	3'059	-25'951	-31'072	6'326

Au budget 2013, des dépenses d'investissements nettes ont été prévues à hauteur de 63,2 millions de francs. Les comptes 2013 font ressortir des dépenses nettes à hauteur de 54,2 millions de francs, soit une différence de 9 millions de francs. Les dépenses sur les crédits en cours sont inférieures de 6,9 millions de francs et ceux sur les crédits à solliciter inférieurs de 2,1 millions de francs par rapport au budget 2013.

Dans le cadre des évaluations du compte des investissements et de la possibilité offerte d'affecter des tranches annuelles de paiement des crédits inscrits au budget des investissements à d'autres projets que ceux auxquels elles étaient initialement destinées, il a été décidé d'avancer ou d'accélérer pour environ 8,1 millions de francs de dépenses. Au final et malgré l'engagement de 7,1 millions de francs à ce titre, l'enveloppe budgétaire n'a toutefois pas été atteinte.

Pour les crédits en cours de réalisation, les écarts nets les plus significatifs concernent les projets suivants:

- "Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier" dépenses nettes inférieures de 5 millions de francs;
- "Bâtiment de la microtechnique, Microcity" dépenses nettes inférieures de 3,3 millions de francs;
- "Assainissement et renforcement de cinq ouvrages d'art" dépenses nettes inférieures de 2,1 millions de francs;
- "Part cantonale aux dépenses pour la route A5, construction du tunnel de Serrières" dépenses nettes inférieures de 1,5 million de francs;
- "Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles" dépenses nettes inférieures de 1,4 million de francs;
- "Redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat" dépenses nettes inférieures de 1,3 million de francs;
- "Prise de participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA" dépenses nettes supérieures de 1,8 million de francs;

- "Crédit cadre cantonal 2013-2016 pour financer les investissements d'infrastructures en faveur des chemins de fer privés (TransN, BLS, et CJ)" dépenses nettes supérieures de 3,8 millions de francs.

En ce qui concerne les crédits à solliciter, deux investissements budgétés en 2013 n'ont pas été réalisés. Il s'agit des deux projets suivants:

- "Intégration de la police locale de Neuchâtel" pour 1,2 million de francs de dépenses nettes;
- "CPLN – Neuchâtel assainissement global des bâtiments A + B + C" pour 0,9 million de francs de dépenses nettes.

Des explications plus détaillées, fournies par les services compétents, concernant les différences entre les dépenses prévues au budget et les comptes et les raisons des crédits non engagés, figurent dans les remarques du compte des investissements détaillé.

Le tableau ci-après mentionne les principaux écarts (supérieurs à 1 million de francs) par rapport au budget:

VARIATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AU BUDGET

(En milliers de francs)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissements propres:</i>		
Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier	-5'652	-646
Part cantonale aux dépenses pour la route A5, construction du tunnel de Serrières	-8'597	-7'130
Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles	-3'805	-2'428
Assainissement et renforcement de cinq ouvrages d'art	-2'056	0
Redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat	-1'346	0
Bâtiment de la microtechnique, Microcity	+8'410	+11'703
<i>Prêts et participations</i>		
Prêts pour la réalisation de projets de politique régionale	-13'399	-13'291
Prise de participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA	+1'800	0
<i>Subventions aux investissements:</i>		
Participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux et à l'adduction d'eau	-2'058	-2'058
Subventions pour constructions rurales	+1'206	+804
Crédit cadre cantonal 2013-2016 pour financer les investissements d'infrastructures en faveur des chemins de fer privés (TransN, BLS, et CJ)	+3'800	0
Autres projets	+2'120	+2'506
Total	-19'577	-10'540

Engagements

Le montant des engagements contractés au 31 décembre 2013 s'élève à 84,1 millions de francs. Le détail figure au compte des investissements et s'établit de la manière suivante:

Engagements	Fr.
- Montant des crédits accordés en cours à ce jour	1'009'845'055
- Dépenses effectuées au 31 décembre 2013 sur ces crédits	-925'753'727
Différence	84'091'328

Les engagements diminuent de 21 millions de francs par rapport à la clôture précédente.

Les crédits les plus importants accordés en 2013 ont été les suivants:

- 14,7 millions de francs liés au crédit cadre cantonal 2013-2016 pour financer les investissements d'infrastructures en faveur des chemins de fer privés (TransN, BLS, et CJ);
- 5,1 millions de francs en faveur des subventions pour constructions rurales;
- 2,8 millions de francs en lien avec la RPT sur la convention-programme traitant du domaine 06 "Protection contre le bruit et isolation acoustique" passée entre l'Etat de Neuchâtel et la Confédération pour la période 2012-2015;
- 0,8 million de francs dans le cadre d'une subvention pour la construction d'une fromagerie pour la société coopérative de fromagerie Duo Vallon Les Bayards;
- 0,7 million de francs concernant une subvention en faveur de l'assainissement et de l'agrandissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel au titre des améliorations structurelles agricoles, et de l'accroissement de ses capacités de traitement et de stockage au titre de la lutte contre les épizooties;
- 0,6 million de francs pour la mise en place d'une téléphonie mobile sécurisée au service pénitentiaire;
- 0,5 million de francs pour la première étape des études sur la création d'un site hospitalier unique de soins aigus, respectivement de réadaptation.

Crédits supplémentaires et complémentaires

Nous indiquons ci-après les crédits supplémentaires accordés par décision du Conseil d'Etat ou décret du Grand Conseil qui n'étaient pas prévus au budget. Des économies ou des recettes compensatoires ont été apportées pour la plupart d'entre eux. De plus, il faut préciser que les crédits accordés n'ont pas tous été utilisés entièrement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Grand Conseil	318000	Mandats, expertises, études	137'000
Conseil d'Etat	300100	Traitements du Conseil d'Etat	303'500
	307390	Prestations de libre passage en espèces	135'100
Chancellerie, secrétariat	318030	Ports et affranchissements élections du Conseil d'Etat	170'500
Service achats, logistique et imprimés	316695	Location machines refacturées	151'800
Service des contributions	318000	Mandats, expertises, études, externalisation du traitement des formulaires de déclaration d'impôt dans le bon compte	645'000
Service informatique entité neuchâteloise	319020	Restitution TVA (REDIP)	460'000
Entretien et exploitation des bâtiments	314000	Entretien des bâtiments	615'000
Service de la santé publique	363215	Maintien à domicile	718'000
	364222	Hospitalisation hors canton	4'400'000
DJSC, secrétariat	301000	Salaires RFD imputés aux secrétariats généraux dès 2013	124'000
Service de la justice	350010	Pièces d'identité, besoin en nouveaux passeports	240'000
Service pénitentiaire	313210	Frais médecine et pharmacie	287'000
	318285	Frais de surveillance	115'300
	351260	Placements hors canton	910'000
Police neuchâteloise	318000	Mandats, expertises, études	400'000
DEF, secrétariat	301000	Salaires RFD imputés aux secrétariats généraux dès 2013	117'000
Service de l'enseignement obligatoire	302010	Traitement à charge de l'Etat	300'000
	352666	Classes acc. cycle 2	110'000
	362600	Transports élèves	390'000
	362601	Traitements années 1 et 2	7'953'736
	362642	CP années 1 et 2	753'497
Office de l'enseignement spécialisé	351622	Scolarisation hors canton	320'000
	365374	Instituts OES dans le canton	375'000
Service des formations postobligatoires et orient. CIFOM	351600	Autres universités suisses	645'400
	302000	Traitements personnel enseignant	260'000
	351680	Dédommagements autres cantons AEPr	650'000
Formation HES	351646	Contributions HE-Arc	311'000
	351648	Contributions HEM/CSMG	380'000
Service cantonal des transports	318001	Etude projet mobilité, phase 1	1'000'000
	363409	Etude alternatives RER	390'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires (suite)

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Service des ponts et chaussées	314430	Enlèvement neige et sablage	400'000
	318000	Mandats, expertises, études	300'000
Service de l'emploi	301000	Création deux nouveaux postes selon nouvelles exigences SECO	225'000
Service des migrations	301000	Poste supplémentaire d'enseignement centre d'accueil Perreux	109'000
	318005	Honoraires, mandats	700'000
	366570	Assistance requérants d'asile	940'000
AVS/AI	363500	Prestations complémentaires AVS	8'000'000
	363510	Prestations complémentaires AI	400'000
Service de l'action sociale	362310	Participation services communaux	310'000
	366300	Charges d'aide matérielle	8'400'000
Fonds d'aide aux communes	362801	Péréquation verticale montant complémentaire	302'150
Fonds cantonal de l'énergie	319800	Correction rubrique surévaluée	121'500
Fonds de promotion de l'économie	314030	Frais terrains indus	341'000
	365545	Parc scientifique et technologique	400'000
Fonds accueil extra-familial	365280	Programme d'impulsion	980'500
Total			45'696'983

Conformément aux directives en vigueur, d'autres crédits supplémentaires dont le montant ne dépassait pas 100'000 francs ont été accordés par les départements en accord avec le Département des finances et de la santé. Ils sont mentionnés dans les remarques à l'appui des comptes.

Les crédits supplémentaires du compte de fonctionnement accordés durant l'exercice 2013 s'élèvent au total à 50,4 millions de francs, dont 45,7 millions de francs (supérieurs à 100'000 francs) relèvent de la compétence du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

Sur un volume total de crédits supplémentaires de 50,4 millions de francs, 38,2 millions de francs font l'objet de compensations.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
	13.02.2013	Equipement véhicule de soutien sanitaire	198'200
	24.04.2013	Entretien constructions routes communales	600'000
	24.04.2013	Renf. et aménagement RC 1320	380'000
	08.05.2013	CIFOM, mise en conformité installations techniques (Jardinière 68, La Chaux-de-Fonds)	246'000
	08.05.2013	CIFOM, mise en conformité installations techniques (Paix 60, La Chaux-de-Fonds)	245'000
	08.05.2013	Participation au capital de Greenwatt	1'800'000
	22.05.2013	Perreux, toitures services généraux	186'000
	22.05.2013	CIFOM, toiture Est Jardinière 68, La Chaux-de-Fonds	150'000
	03.06.2013	CIFOM, toiture Est Progrès 38-40, La Chaux-de-Fonds	250'000
03.09.2013		Téléphonie mobile sécurisée SPNE	580'000
	11.09.2013	Subventions constructions rurales	400'000
	11.09.2013	Subventions Abattoir régional	274'100
	11.09.2013	Travaux améliorations foncières	200'000
	11.09.2013	Acquisition nouveau réseau radio	123'000
	11.09.2013	Remplacement appareils Polycom	327'000
	11.09.2013	BAP, assainissement production de froid	370'000
	11.09.2013	Réorganisation SCCO	146'800
	11.09.2013	Surveillance d'intégrité de la mise sous pli	245'000
	11.09.2013	Mise à jour du logiciel de gestion des centraux téléphoniques Siemens	220'000
	11.09.2013	Acquisition d'une quinzaine d'appareils de type "Coverts"	100'000
	11.09.2013	Remplacement d'un véhicule 4X4 et de sa remorque	155'000
	11.09.2013	Remplacement du groupe de froid de la centrale d'engagement et de transmission (CET) de la Police neuchâteloise	200'000
	11.09.2013	Déplacement du radar de Serrières	100'000
	11.09.2013	Lycée Blaise-Cendrars, toiture de l'aula	150'000
	11.09.2013	Acquisition et renouvellement de divers outillages	233'400
	11.09.2013	Transfert des filières du CPLN au CIFOM, remise en état des locaux après déménagement	190'000
	11.09.2013	Sécurisation des liaisons cyclables et de mobilité douce aux abords du giratoire de la Brena à Colombier	165'000
	11.09.2013	Acquisition de 25 appareils de comptage du trafic	200'000
	11.09.2013	Travaux d'améliorations foncières	100'000
	30.09.2013	Infrastructures ferroviaires	3'800'000
Total			12'334'500

Dépassements de crédits

Nous indiquons ci-après les dépassements de crédits constatés à la clôture des comptes de fonctionnement et des investissements, qui auraient formellement dû donner lieu à une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil selon l'arrêté du 29 mai 2007, et les directives du 22 décembre 2010. Ces dépassements sont en partie liés aux difficultés à prévoir certaines charges avant le bouclage des comptes, voire à des réaménagements comptables entre rubriques budgétaires ou à des compensations promises mais non réalisées.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, Dépassements de crédits constatés à la clôture > 100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Chancellerie, Secrétariat	318030	Ports et affranchissements	314'978
Service financier	318305	Frais de courtage	120'000
	318365	Frais de poursuites	2'715'330
Service contributions	318360	Frais de perception	309'355
Service santé publique	364223	Autres hôpitaux répertoriés	228'618
	364235	Etablissements médico-sociaux	1'290'813
	365208	Prélèvement alcool, dîme	544'669
Entretien et exploitation bâtiments	314000	Entretien des bâtiments	263'331
Service justice	318210	Assistance judiciaire	919'984
Institutions pour adultes et mineurs	365365	Institutions hors canton pour mineurs	168'173
	365370	Institutions dans canton pour adultes	350'158
	365375	Institutions hors canton pour adultes	1'136'054
Service formations postobligatoires	351600	Autres universités suisses	6'497'965
Service action sociale	366300	Charges d'aide matérielle	1'656'698
Office des bourses	366720	Bourses formation tertiaire	232'773
Office cantonal assurance-maladie	366311	Intérêts et frais du contentieux	798'974
	366312	Contentieux	1'468'942
Fonds aide aux communes	362800	Subsides divers aux communes	7'399'398
Fonds intégration professionnelle	360530	Confédération, financement LACI	195'670
Total			26'611'883

Dépassements tranches de paiement 2013

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, Dépassements nets de crédits (tranches de paiement) non autorisés > 100'000 francs

<i>Département</i>	<i>Libellé crédit</i>	<i>Montant Fr.</i>
DEF	CPLN, étude assainissement thermique	400'880
Total		400'880

Dépassements crédits d'engagement (dépenses totales supérieures au montant alloué pour le projet)

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, Dépassements nets de crédits d'engagement (par rapport au crédit total alloué pour le projet)

<i>Département</i>	<i>Libellé crédit</i>	<i>Remarque</i>	<i>Montant Fr.</i>
Autorités	Informatisation des députés pour la législature 2013-2017	achevé	3'099
DJSC	Coverts brigade observation	achevé	1'370
	Remplacement des appareils Polycom de la police neuchâteloise ainsi que les accessoires nécessaires à l'utilisation de ces appareils		1'017
DDTE	Projet d'agglomération	achevé	17'323
DEF	CIFOM, toiture Est Progrès 38-40 LCF	achevé	6'324
	CPLN, assainissement thermique de trois bâtiments, étude		70'621
Université	UNI, 1er mars 26, rénovation intérieure et mise en conformité des locaux du bâtiment principal		24'697
Total			124'451

Bilan

ACTIF	<i>Situation au</i>	<i>Situation au</i>	<i>Variations</i>
	<i>31.12.2013</i>	<i>31.12.2012</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Patrimoine financier	815'286'125	805'647'295	+9'638'830
Disponibilités	170'234'156	301'145'875	-130'911'718
Avoirs	453'494'387	366'730'111	+86'764'276
Placements	52'762'620	53'444'784	-682'163
Actifs transitoires	138'794'961	84'326'525	+54'468'436
Patrimoine administratif	643'865'205	643'896'146	-30'940
Investissements	415'012'645	413'539'800	+1'472'845
Prêts et participations permanentes	179'642'002	177'752'005	+1'889'996
Subventions d'investissements	49'210'559	52'604'341	-3'393'782
Découvert	615'015'670	378'262'141	+236'753'529
Total	2'074'167'001	1'827'805'582	+246'361'419

Patrimoine financier

Disponibilités Les disponibilités à la fin de l'année 2013 ont diminué d'environ 131 millions de francs, en raison principalement du non renouvellement de deux emprunts arrivés à échéance en 2013.

Avoirs Ce groupe est en augmentation de 86,8 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Cet écart s'explique par une augmentation du compte courant envers l'administration fédérale pour 118 millions de francs (crédeur en 2012) et de la diminution du compte courant de l'Université de 20,1 millions de francs.

Le montant des impôts à encaisser est en baisse de 12,7 millions de francs.

Les créances envers les collectivités publiques augmentent de 14,6 millions de francs, suite à la création d'une nouvelle créance de 22,7 millions de francs pour la brèche de financement de l'Université et au remboursement de la contribution de solidarité des communes pour 9,6 millions de francs.

Le compte des opérations de liaison entre deux périodes comptables présente une diminution de 15,6 millions de francs. Celle-ci s'explique par des encaissements moins importants d'impôts en début d'année 2014, concernant encore l'année comptable 2013.

Sous les autres créances, une augmentation de 2,5 millions de francs est constatée.

Placements Vente de titres pour 0,4 million de francs pour le fonds de la protection civile régionale et acquisition de parts sociales pour 0,3 million de francs par le fonds d'aide au logement.

Des prêts au fonds d'aide au logement ont été octroyés pour un montant de 0,9 million de francs. Par contre les prêts au fonds d'aide aux communes (-0,5 million) et au fonds d'aide aux régions de montagne (-0,3 million) diminuent globalement de 0,8 million de francs.

Actifs transitoires Ce poste augmente de 54,5 millions de francs. Cet écart provient en grande partie de la comptabilisation d'une charge payée d'avance en faveur de prévoyance.ne de 49,3 millions de francs. Cette somme devait être en possession de la caisse de pensions selon la modalité de paiement, au 1^{er} janvier 2014.

Patrimoine administratif

Investissements Les investissements nets ont augmenté légèrement de 1,5 million de francs.

Prêts et participations permanentes Augmentation de 1,9 million de francs principalement pour les institutions privées (+1,2 million).

Subventions d'investissements Les subventions aux investissements enregistrent une diminution nette de 3,3 millions de francs. Les dépenses d'investissement nettes de l'année 2013, soit 8,9 millions de francs, ont été inférieures aux amortissements qui s'élèvent à 12,2 millions de francs.

Découvert L'augmentation du découvert correspond à l'excédent de charge de l'exercice en tenant compte des effets de prévoyance.ne (+221,4 millions) s'élève à 236,8 millions de francs. Le découvert atteint donc 615 millions de francs.

PASSIF	<i>Situation au</i>	<i>Situation au</i>	<i>Variations</i>
	<i>31.12.2013</i>	<i>31.12.2012</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Engagements	1'990'180'672	1'712'661'886	+277'518'787
Engagements courants	293'033'762	217'683'401	+75'350'361
Dettes à moyen et long terme	1'276'856'618	1'365'043'946	-88'187'328
Dettes envers des entités particulières	968	373'884	-372'916
Provisions	297'115'976	15'226'086	+281'889'890
Passifs transitoires	123'173'347	114'334'568	+8'838'779
Financements spéciaux	75'055'971	94'158'335	-19'102'363
Réserves	8'930'357	20'985'361	-12'055'004
Total	2'074'167'001	1'827'805'582	+246'361'419

Engagements

Engagements courants L'augmentation des engagements courants de 75,4 millions de francs s'explique de la manière suivante:

- augmentation des créanciers pour 61,1 millions de francs, principalement dues à la comptabilisation d'un acompte en faveur de prévoyance.ne à hauteur de 50 millions de francs;
- le compte de gestion principal avec la Confédération était créancier à la fin 2012 de 23 millions de francs et devient débiteur en 2013 pour 118,4 millions de francs. Le montant versé au titre de l'IFD à la Confédération a été significativement moins important en décembre 2013 que pour la période 2012. De plus, l'impôt sur les travailleurs frontaliers nous est parvenu tardivement, à savoir pour la fin de décembre 2013 en lieu et place de septembre comme les années antérieures;
- comptabilisation à fin 2013, sous "créanciers communes", de la part à l'impôt sur les travailleurs frontaliers (+30 millions).

Dettes à moyen et long terme La dette diminue d'environ 88 millions de francs en raison essentiellement du remboursement de deux emprunts arrivés à échéance en 2013.

Provisions Des explications plus détaillées de l'augmentation de 281,9 millions de francs se trouvent dans la partie vue d'ensemble, sous le thème "opérations de clôture" à la page No 8.

Passifs transitoires Les passifs transitoires augmentent de 8,8 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Financements spéciaux Globalement, la fortune des fonds diminue de 19,1 millions de francs par rapport à l'année 2012. Les baisses les plus significatives apparaissent au fonds d'aide aux communes (-11,6 millions), suite aux versements de 17,5 millions de francs en faveur de la fusion des communes du Val-de-Ruz et Milvignes ainsi qu'au fonds de la promotion de l'économie (-5,8 millions). A titre de rappel, lors de l'élaboration du budget 2013. Il était prévu de renoncer dans la mesure du possible à des bonifications budgétaires en vue d'anticiper la mise en place des recommandations du MCH2.

Réserves Les réserves diminuent de 12,1 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cela provient essentiellement de la dissolution de la réserve pour l'investissement d'intérêt économique de 12 millions de francs.

Consolidation de la liste des cautions et garanties

Détail des cautions et garanties au 31.12.2013

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Base légale</u>	<u>Date</u>	<u>Montants</u>
<u>DFS</u>			
<u>Cautionnements en lien avec l'assainissement de prévoyance.ne</u>			
Fondation Alfaset	Décision du CE	16.10.2013	2'407'790.00
Centre d'ergothérapie	Décision du CE	16.10.2013	62'900.00
CNIP, Centre ntelois d'intégration profession.	Décision du CE	16.10.2013	570'000.00
CNP, Centre ntelois de psychiatrie	Décision du CE	16.10.2013	6'460'000.00
Centre pédagogique de Malvilliers	Décision du CE	16.10.2013	440'000.00
FADS, Fond. des adultes en difficulté sociale	Décision du CE	16.10.2013	485'210.00
Foyer handicap	Décision du CE	16.10.2013	850'000.00
HNE, Hôpitaux neuchâtelois	Décision du CE	16.10.2013	22'400'000.00
HEARC, Haute école arc	Décision du CE	08.01.2014	4'800'000.00
Fondation Jeanne Antide	Décision du CE	16.10.2013	220'560.00
Fondation L'enfant c'est la vie	Décision du CE	16.10.2013	1'186'240.00
Centre pédagogique des Billodes	Décision du CE	16.10.2013	272'800.00
NOMAD	Décision du CE	16.10.2013	2'920'000.00
Perce-Neige	Décision du CE	16.10.2013	4'087'270.00
Serei, Service d'entraide et d'information	Décision du CE	16.10.2013	183'810.00
Le Temps présent	Décision du CE	16.10.2013	404'250.00
UNINE, Université de Neuchâtel	Décision du CE	16.10.2013	17'035'700.00
Fondation F.-L. Borel	Décision du CE	16.10.2013	763'730.00
CERAS, Centre rég. d'apprentissages spéc.	Décision du CE	16.10.2013	1'248'610.00
F.A.S, Fond. nteloise p/coordin. action sociale	Décision du CE	16.10.2013	199'760.00
FNA, Fondation Neuchâtel Addictions	Décision du CE	16.10.2013	1'303'170.00
Fondation Le Goéland	Décision du CE	16.10.2013	642'400.00
<u>Autres</u>			
SCI "Les Héliotropes"	Décret	30.08.2011	2'500'000.00
NOMAD	Décret	22.02.2011	2'000'000.00
<u>DJSC</u>			
Fondation Jeanne Antide	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	1'100'000.00
Fondation L'enfant c'est la vie	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	5'700'000.00
Centre pédagogique des Billodes	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	1'200'000.00
Fondation J. et M. Sandoz	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	1'150'000.00
FNA, Fondation Neuchâtel Addictions	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	3'550'000.00
Fondation Alfaset	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	5'700'000.00
Fondation neuchâteloise en faveur des handicapés mentaux, secteur adultes	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	11'100'000.00
Foyer handicap	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	1'200'000.00
Fondation Le Goéland	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	1'300'000.00
Le Devens	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	2'100'000.00
FADS, Fond. des adultes en difficulté sociale	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	2'300'000.00
Fondation Ressource, Foyer André,	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	1'200'000.00
Fondation F.-L. Borel	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	2'000'000.00

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Base légale</u>	<u>Date</u>	<u>Montants</u>
---------------------	--------------------	-------------	-----------------

DEF

Centre pédagogique de Malvilliers	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	4'800'000.00
CERAS, Centre rég. d'apprentissages spéc.	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	3'000'000.00
Fondation neuchâteloise en faveur des handicapés mentaux, secteur mineurs	Arrêté du Conseil d'Etat	12.12.2001	7'400'000.00
Cité AL'FEN SA	Décision	03.12.2007	400'000.00

DDTE

LNM (Sté de navigation Lacs de Ntel et Morat)	Arrêté du Conseil d'Etat	26.10.1956	150'000.00
TransN (Transports publics neuchâtelois)	Arrêté du Conseil d'Etat	09.12.1985	1'000'000.00
Chauffage à distance Le Marais-Rouge	Arrêté du Conseil d'Etat	16.08.2006	1'800'000.00
Caves Châtenay Bouvier, Boudry	Arrêté du Conseil d'Etat	16.10.2013	250'000.00
Cave des Coteaux, Boudry	Arrêté du Conseil d'Etat	16.10.2013	500'000.00
Domaine de Montmollin SA, Auvernier	Arrêté du Conseil d'Etat	16.10.2013	300'000.00
Vins Keller, Vaumarcus	Arrêté du Conseil d'Etat	16.10.2013	236'000.00

DEAS

AtMec, Ph. Bourquin	Décision	14.09.2006	1'250.00
Elfix Productions SA	Rapport 09.014	19.10.2009	15'997.78
Jeanrenaud SA	Rapport 09.014	09.09.2009	8'896.62
Imprimerie Gasser SA	Rapport 09.014	23.12.2009	5'250.00
CNIP, Centre ntelois d'intégration profession.	Arrêté du Conseil d'Etat	17.06.2013	400'000.00
Job Eco SA	Arrêté du Conseil d'Etat	27.06.2001	70'561.65
Polyexpo	Arrêté du Conseil d'Etat	11.01.1995	360'430.00

Total

133'742'586.05

AUTRES ENGAGEMENTS

Banque cantonale neuchâteloise (BCN)	Loi sur la BCN	28.09.1998
Caisse cantonale d'assurance populaire	Loi sur la CCAP	01.09.2009
Etablissement hospitalier multisite (HNE)	Loi (LEHM)	30.11.2004
Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)	Loi (LCNP)	29.01.2008
Prévoyance.ne	Loi (LCPFPub)	24.06.2008

Fonds gérés par l'Etat

L'évolution de la situation financière des fonds est reprise dans le tableau ci-après:

FONDS GÉRÉS PAR L'ÉTAT

	<i>Solde du compte courant</i>		<i>Variations</i>
	<i>Situation au 31.12.2013</i>	<i>Situation au 31.12.2012</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées	+163'457.60	+646'020.30	-482'562.70
Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement publics	+466'485.83	-358'986.36	+825'472.19
Fonds de désendettement	-968	-14'897.65	+13'929.65
Total	+628'975.43	+272'136.29	+356'839.14

(+) Solde en faveur de l'Etat

(-) Solde en faveur de l'institution

Le tableau ci-devant mentionne l'évolution du compte-courant de l'Etat à l'égard de ces institutions. Le compte d'exploitation et le bilan des fondations apparaissent dans leur rapport annuel de gestion. Ces rapports sont également mis à la disposition du Grand Conseil.

La grande variation enregistrée dans le compte courant de la Caisse cantonale de remplacement est consécutive à une augmentation de près de 15% des indemnités de remplacement générée par un volume extraordinaire d'absences pour cause de maladie. Une adaptation des cotisations est prévue dès 2014 afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse.

Conclusions

Présentant un déficit de 236,8 millions de francs, le résultat de fonctionnement des comptes 2013 met en évidence une situation financière fragile. Il est marqué par l'opération de recapitalisation de prévoyance.ne qui s'élève à 221,4 millions de francs. Cette dernière s'inscrit hors des mécanismes de frein à l'endettement comme le précise la loi sur la caisse de pensions, votée en juin 2012 par le Grand Conseil. Le résultat avant cette opération présente un déficit de 15,4 millions de francs et respecte les limites du frein à l'endettement, ce qui évite de déjà péjorer le prochain budget 2015. Mais, le découvert au bilan de 615 millions de francs représente un tiers de l'actif. Cette situation doit nous préoccuper. La capacité d'emprunts de notre Etat s'en trouve réduite. De futurs projets pourraient être mis en difficulté.

Comme il l'avait annoncé en 2013, le Conseil d'Etat souhaite une grande transparence financière. C'est pourquoi, il a dressé l'inventaire des risques financiers, notamment ceux liés à des litiges en cours, afin de constituer les provisions nécessaires. Les états financiers se veulent le plus proche possible de la réalité économique du canton. Mais des efforts seront encore nécessaires avec l'introduction du MCH2 qui demandera par exemple que les heures supplémentaires et les vacances dues soient dûment identifiées et prises en compte au bilan. Des provisions pour un total de 63,7 millions de francs ont été constituées. Dans ce montant, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de constituer deux réserves liées à des situations particulières (hausse des cotisations LPP des entités subventionnées et ajustement provision CCT Santé 21) et une bonification supplémentaire au fonds de politique régionale en prévision du programme INTERREG V.

En dehors des opérations liées à prévoyance.ne et aux provisions, le Conseil d'Etat peut se montrer satisfait de la maîtrise globale des charges. Budgétées à 2'039,1 millions de francs, elles se sont finalement élevées à 2'041,9 millions de francs. L'écart est donc très faible. Toutefois, d'importantes différences subsistent selon les groupes de charges. Ainsi, les charges de personnel sont inférieures de quelques 13,9 millions de francs ou 3,2% au budget. A l'inverse, l'aide matérielle a été sous-évaluée de 10,1 millions de francs ou 11,2%. Ce dernier écart avait toutefois été rapidement identifié par le Conseil d'Etat lors de la première prévision sur les comptes 2013. Il n'en demeure pas moins que la qualité de la planification peut encore être améliorée. Il en va de même pour les investissements. Ils bouclent à 54,2 millions de francs alors que le budget prévoyait un montant de 63,2 millions de francs. Malgré des avancements ou anticipations de projets de 8,1 millions de francs, il est regrettable de constater que l'enveloppe allouée, déjà modeste, ne soit pas utilisée de manière optimale. Les aléas liés à l'avancement des projets peuvent expliquer une partie des retards constatés, mais le Conseil d'Etat constate également qu'une amélioration de la planification stratégique est nécessaire.

L'évolution des recettes fiscales est réjouissante. Mais les cantons sont soumis à une volatilité croissante des revenus. Ce phénomène est certainement lié à la volatilité de l'économie pour laquelle il est de plus en plus difficile d'établir des prévisions fiables au-delà de 6 mois. Ainsi, la chute rapide de l'or, qui était pourtant valeur refuge il y a peu de temps, a conduit le bénéfice de la BNS à s'écrouler rapidement en 2013, contraignant celle-ci à renoncer au versement de dividendes. De même, les recettes fiscales des personnes morales sont tributaires de la globalisation des grandes entreprises. Sur les personnes physiques, les parts variables aux salaires et les bons résultats de la bourse ont joué un rôle important en 2013 dont les comptes ont aussi enregistré les bordereaux soldes de 2012.

Cette volatilité à court terme renforce le Conseil d'Etat dans sa conviction d'inscrire et de chercher à maîtriser la croissance des charges à un taux qui corresponde à l'évolution estimée des revenus à moyen/long terme, sans tenir compte des fluctuations à court terme. Ces dernières doivent servir à couvrir les risques non-budgétés, comme c'est le cas au bouclage 2013, ou peuvent alimenter une réserve conjoncturelle et réduire le découvert, comme le prévoit la nouvelle loi sur les finances (LFinEC).

C'est le défi qui attend notre collectivité durant la prochaine législature. La mission est d'autant plus délicate que des enjeux financiers majeurs se discuteront durant les prochains mois au niveau fédéral et international. Bien positionné sur la fiscalité des entreprises, notre canton doit néanmoins veiller à conserver cet avantage dans un environnement où les cantons et la Confédération sont mis sous pression de l'UE et de l'OCDE et pourraient l'être encore davantage à l'avenir. Des adaptations seront indispensables et pourraient engendrer des corrections de la RPT, où notre indice des ressources flirte avec la barre des 100 et notre dépendance à la compensation des cas de rigueur reste lourde.

Finalement, cette contrainte financière ne doit pas occulter la volonté du Conseil d'Etat de créer des dynamiques positives et des perspectives de développement pour notre canton.

Dans ces perspectives et en conclusion du présent rapport et des rapports de gestion du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et des départements de l'administration, nous vous soumettons les deux projets de décret ci-après:

- Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2013;
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire (exercice 2014) de 3'700'000 francs en faveur des entités subventionnées, au titre de la hausse des cotisations LPP.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 février 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. Kurth

La chancelière,
S. Despland

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2013

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 17 février 2014,
décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes
de l'exercice 2013, à savoir

		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>			
	Total des charges	2'327'027'347.08	
	Total des revenus		2'090'273'818.04
	Excédent de charges		236'753'529.04
<i>Compte des investissements</i>			
	Total des dépenses	112'250'235.43	
	Total des recettes		58'056'342.42
	Investissements nets		54'193'893.01
	Investissements nets	54'193'893.01	
	Amortissements à charge du compte de fonctionnement		55'535'104.76
	Solde reporté à l'actif du bilan	1'341'211.75	
<i>Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan</i>	au 31 décembre 2013, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2013.		

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>			
	<u>Service de la santé publique</u>		
	381229	Augmentation provision CCT Santé 21	+3'900'000.--
	<u>Service financier</u>		
	381332	Provision pour hausse de cotisations LPP en faveur des entités subventionnées	+3'700'000.--
	<u>Service de l'économie</u>		
	390736	Fonds de politique régionale	+3'000'000.--
	<u>Fonds réformes structure Etat</u>		
	390472	Attribution redressement finances adaptations des structures – bonification solde	+545'648.67

Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2013, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 3.700.000 francs en faveur des entités subventionnées au titre de la hausse des cotisations LPP

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000;

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 17 février 2014,

décède:

Article premier ¹Un crédit supplémentaire de fonctionnement de 3.700.000 francs est accordé au Conseil d'Etat, à charge de l'exercice budgétaire 2014.

²Ce crédit supplémentaire est destiné à financer de manière ciblée la hausse de cotisation LPP des entités subventionnées en situation financière difficile, à concurrence de la moitié de l'augmentation du coût y relatif que doivent supporter ces dernières.

³Le Conseil d'Etat décide à quelles rubriques budgétaires le crédit supplémentaire sera attribué; il en informera le Grand Conseil dans son rapport à l'appui des comptes 2014.

Art. 2 Le crédit supplémentaire est compensé par la dissolution de la provision de même montant constituée lors du bouclage des comptes 2013, à la rubrique 381332 "Provision pour hausse de cotisations LPP en faveur des institutions subventionnées" du service financier.

Art. 3 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

**DEPARTEMENT DES FINANCES
ET DE LA SANTE
Service des contributions**

**Variation des recettes fiscales entre
l'évaluation intermédiaire d'août 2013 et
le résultat des comptes au bouclement**

*Impôt des personnes physiques,
écart de +10 millions de francs*

Pour l'évaluation intermédiaire des recettes fiscales d'août 2013, nous nous sommes basés sur les chiffres des tableaux de bord de juillet 2013. Au 31 juillet 2013, après 5 mois et demi de travaux de taxation, nous avons traité environ 60'000 dossiers, soit un peu plus de 60% du total des contribuables enregistrés. La masse imposable de ces contribuables ne représentait toutefois que moins de la moitié du total du revenu imposable au bouclement.

Dès la première évaluation, nous avons constaté une progression dans les recettes de l'impôt des personnes physiques qui s'est concrétisée au bouclement de manière encore plus importante. Cet écart s'explique par le traitement des dossiers importants dans la deuxième partie de l'année et principalement les dossiers des contribuables indépendants.

*Impôt des personnes morales,
écart de +1 million de francs*

Dans la deuxième partie de l'année, nous analysons les dossiers les plus importants. Le deuxième semestre 2013 a confirmé la bonne conjoncture économique et les bordereaux soldes 2012 ont été conséquents, preuve de la bonne santé de notre économie en 2012.

L'écart entre l'évaluation du mois d'août et le bouclement peut s'expliquer par une évolution des revenus plus grande que prévue et également par le fait que, d'une manière générale, les entreprises importantes ont déposé leur déclaration dans le dernier trimestre.

Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales

Les amortissements sur créances fiscales s'élèvent à 15,7 millions de francs en 2013.

Le tableau ci-après met en évidence une augmentation des nouvelles créances transmises de plus de 7 %. Seules sont prises en compte les créances concernant l'impôt des personnes physiques gérées avec la nouvelle application informatique (depuis 1998), à l'exclusion des créances à l'égard de personnes physiques antérieures à 1998 et de celles concernant les personnes morales.

CREANCES GERES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Solde en début d'année	20,7	31,5	32,5	50,9	54,9	44,2	38,9
Nouvelles créances transmises	41,6	38,8	39,4	31,1	46,6	61,1	50,7
Total	62,3	70,3	71,9	82,0	101,50	105,3	89,6
Encaissements	28,0	29,8	25,5	30,1	31,0	32,0	30,0
Amortissements	15,7	19,8	14,9	19,4	19,6	18,4	15,4
Solde en fin d'année	18,6	20,7	31,5	32,5	50,9	54,9	44,2

Les amortissements (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales) représentent quelques 25 % du total, les encaissements quant à eux représentent plus de 45 % du total sous gestion.

Le tableau ci-après montre comment les amortissements annuels, gérés avec le nouveau système, se répartissent entre les années fiscales.

REPARTITION DES AMORTISSEMENTS PAR ANNEE FISCALE

(En millions de francs)

Années fiscales	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
2013	0,0						
2012	0,3	0,0					
2011	6,9	0,3	0,0				
2010	4,1	8,0	0,2	0,0			
2009	2,5	6,6	5,2	0,4	0,0		
2008	0,8	2,4	4,9	10,0	0,5	0,0	
2007	0,7	1,1	2,4	4,7	9,5	0,4	0,0
2006	0,3	0,7	1,1	2,3	5,4	8,8	0,5
2005	0,1	0,4	0,6	0,8	2,2	4,5	8,8
2004	0,0	0,2	0,2	0,5	0,2	3,0	3,8
2003	0,0	0,1	0,1	0,3	1,4	0,1	1,7
2002	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,6	0,5
2001	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,5	0,1
2000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
1999	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Total	15,7	19,8	14,8	19,4	19,6	18,4	15,4

Le montant cumulé entre 2002 et 2013 des actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales (172,9 millions) représente 1,88 % du produit de l'impôt cantonal direct des personnes physiques comptabilisé sur la même période (8,0 milliards).

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

	<i>Comptes 2013*</i>	<i>Budget 2013</i>
Comptes de fonctionnement		
Valeur limite	2%	2%
Total des revenus	2'090'273'818.04	2'027'608'779
./. subventions à redistribuer (47)	90'282'774.50	96'984'200
./. imputations internes (49)	51'014'366.02	41'455'360
Revenus déterminants	1'948'976'677.52	1'889'169'219
Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)	38'979'533.55	37'783'384
Excédent de charges prévu	15'401'629.04	11'531'452
Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)	0.79%	0.61%
Comptes des investissements		
Valeur limite	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	55'535'104.76	55'840'842
./. excédent de charges	15'401'629.04	11'531'452
Marge d'autofinancement	40'133'475.72	44'309'390
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)	57'333'536.74	63'299'129
Investissements nets prévus	54'193'893.01	63'230'300
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)	74.06%	70.08%

*Sans les effets de prévoyance.ne.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Départements	Situation au 31.12.2013				Situation au 31.12.2012			
	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets
CCFI	6	4	10	8,7	6	5	11	8,5
Autorités législatives	5	6	11	7,9	3	3	6	5,3
Autorités judiciaires	83	71	154	127,0	87	60	147	125,0
Chancellerie / CE	32	15	47	39,1	38	14	52	44,8
DFS	270	115	385	337,7	272	107	379	334,1
DJSC	664	238	902	788,8	669	221	890	784,6
DEF	137	340	477	339,9	131	340	471	326,2
DDTE	288	126	414	370,1	286	121	407	364,4
DEAS	194	156	350	296,1	190	146	336	286,3
Total	1679	1071	2750	2315,4	1682	1017	2699	2279,2
Écoles cantonales - Pers. enseignant ¹⁾	499	987	1486	975,8	508	959	1467	933,1

¹⁾ Y compris l'Université et Conservatoires de musique, hors assistants

Les effectifs comparatifs mentionnés sont ceux du personnel présent au 31 décembre 2012 et 2013. Les variations annuelles concernant le personnel administratif résultent principalement des mouvements de postes/personnes (vacances temporaires de postes, délais de carence, etc.), L'apparente augmentation en valeur de postes complets entre 2012 et 2013 est trompeuse car en réalité l'effectif budgétaire 2013, avec 2330 EPT, est inférieur au 2338 EPT de 2012. Cela signifie simplement que les postes budgétés en 2013 sont presque tous occupés en fin d'année.

Des explications plus détaillées concernant les variations des effectifs sont disponibles dans les rapports de gestion du DJSC et du DEF.

Université de Neuchâtel : année 2013

2013 a été marquée à la fois par les affaires qui ont secoué la Faculté des sciences économiques et par la qualité du travail académique accompli qui s'est concrétisée, en particulier, par l'obtention d'un *Pôle de recherche national (PRN)* sur la mobilité et la migration.

Faculté des sciences économiques

La zone de turbulences traversée par la Faculté des sciences économiques (FSE) a mené à d'importantes réflexions sur l'amélioration continue de la gouvernance de l'Université. A ce sujet, le Conseil d'Etat a demandé à l'Université d'entreprendre un certain nombre de démarches : clarification des compétences et des cahiers des charges, mise en place d'instruments de gestion des conflits, nomination d'un nouveau décanat, regroupement des locaux de la FSE. Le rectorat a adopté et mis en consultation un projet de règlement en matière de respect de l'intégrité scientifique.

On the move

Le 17 décembre 2013, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, a annoncé l'attribution à l'Université de Neuchâtel du Pôle de recherche national (PRN) intitulé *On the Move : The Migration-Mobility Nexus*. Doté de CHF 17.2 millions sur 4 ans, ce PRN sera dirigé par le Professeur Gianni D'Amato, directeur de l'Institut du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM). Cette dotation constitue une reconnaissance de l'excellence de la recherche de l'UniNE – qui héberge aussi le Centre de droit des migrations (CDM) – dans le domaine de la mobilité et de la migration.

Professeurs

La repourvue de certaines chaires, la création ou la réorientation de certaines autres ont conduit, durant l'année 2013, à l'engagement ou à la nomination de 7 nouveaux professeurs, dont 2 femmes (FLSH : 2 dont 1 femme, FS : 1, FSE : 2 dont 1 femme, FD : 2).

Titres et diplômes

Durant l'année académique 2012-2013, 1'083 titres et diplômes ont été délivrés (augmentation de 8.3% par rapport à 2011-2012). Avec 40% des titres remis, la Faculté des lettres et sciences humaines arrive en tête, suivie de la Faculté de droit (près de 27%) et de la Faculté des sciences économiques (18%). La Faculté des sciences se situe à environ 15%.

Etudiants

Avec 4'308 étudiants (moins 50 par rapport à la rentrée précédente), les effectifs demeurent quasiment stables à la rentrée académique 2013-2014, malgré un contexte difficile. La proportion des étudiantes a passé de 59 à 60%. Le nombre des étudiants neuchâtelois s'élève à 1'309 (34.9%), soit une diminution de 37 par rapport à 2012-2013 (30.9%) Cette baisse s'explique par une diminution de 40 étudiants entrants, soit 246 (24.3%) contre 286 en 2012-2013 (28.9%). La part des étudiants provenant d'un autre canton est de 47.8% (46.8% en 2012-2013) et celle des étrangers de 21.8% (22.3% en 2012-2013). Le nombre d'étudiants immatriculés en master se monte à 1'312 (1'319 en 2012-2013) et le nombre de doctorants est de 626 (+6.3%).

Finances

Au 10 janvier 2014, le bouclage provisoire des comptes 2013 fait apparaître des charges pour un montant de 92'868'731 francs financés par des recettes (subventions fédérales, contributions des autres cantons, écolages) à hauteur de 46'300'731 francs et par l'enveloppe accordée par le canton, soit 46'568'000 francs.

Le positionnement de l'Université réalisé au cours de ces dernières années a permis de stabiliser le nombre d'étudiants en master, d'augmenter la proportion des étudiants en provenance d'autres cantons et de renforcer le nombre de projets de recherche compétitifs.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), ce travail développement de pôles d'excellence devra être poursuivi.

Comptes détaillés 2013 de l'Université (état au 12.02.2014)

Natures comptables	TOTAL	DOM.CENTRAL	FLSH	FS	FD	FSE	FT
CHARGES DE PERSONNEL	73'661'787.00	17'070'274.11	21'859'805.80	17'033'665.40	7'614'043.07	9'066'186.86	1'017'811.76
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	14'125'114.32	6'310'358.81	2'138'769.94	3'347'406.61	882'411.17	1'363'049.77	83'118.02
AMORTISSEMENTS	3'756'067.77	1'032'086.97	126'453.00	2'530'807.27	0.00	61'720.53	5'000.00
SUBVENTIONS ACCORDEES	1'165'149.91	941'193.00	94'455.00	29'973.91	92'108.00	20.00	7'400.00
FINANCEMENTS SPECIAUX ET PREFINANCEMENT	160'611.56	160'611.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges	92'868'730.56	25'514'524.45	24'219'483.74	22'941'853.19	8'588'562.24	10'490'977.16	1'113'329.78
REVENUS DE BIENS	7'135.82-	1'135.82-	0.00	0.00	0.00	0.00	6'000.00-
CONTRIBUTIONS	4'056'568.92-	441'886.11-	1'372'428.27-	548'842.44-	788'969.90-	899'157.20-	5'285.00-
DEDOMMAGEMENT DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	19'496'460.82-	19'496'460.82-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS ACQUISES	22'740'565.00-	22'740'565.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus	46'300'730.56-	42'680'047.75-	1'372'428.27-	548'842.44-	788'969.90-	899'157.20-	11'285.00-
Solde	46'568'000.00	17'165'523.30-	22'847'055.47	22'393'010.75	7'799'592.34	9'591'819.96	1'102'044.78
301000 Personnel admin. et exploitation	18'783'941.48	13'075'232.67	1'639'278.26	2'531'841.68	615'233.00	849'357.15	72'998.72
301050 Salaires stagiaires et apprentis	225'633.80	59'735.90	0.00	165'897.90	0.00	0.00	0.00
302200 Traitements des professeurs	24'971'586.68	522'425.65	11'070'579.83	6'019'107.70	3'054'482.40	3'769'923.10	535'068.00
302250 Traitements corps intermédiaire	16'890'150.60	559'476.40	5'321'138.15	5'329'369.25	2'601'107.25	2'853'100.85	225'958.70
303000 AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	5'266'717.06	1'233'636.42	1'555'830.92	1'217'565.48	546'152.49	642'776.65	70'755.10
304000 Caisse de pensions	6'914'176.22	1'493'936.53	2'093'679.92	1'634'829.12	727'239.45	864'015.95	100'475.25
305610 Caisse de remplacement	393'275.39	5'650.55	156'219.96	106'816.25	53'940.68	63'183.25	7'464.70
309800 Autres charges de personnel	216'305.77	120'179.99	23'078.76	28'238.02	15'887.80	23'829.91	5'091.29
310645 Imprimés, fourn. bureau et enseign	3'330'602.04	1'205'849.75	848'153.15	620'234.00	370'020.95	240'787.47	45'556.72
311000 Machines, mobilier et équipement	1'679'234.28	1'361'871.43	105'529.17	168'052.98	31'470.60	12'310.10	0.00
312000 Eau, gaz, chauffage, électricité	1'698'392.30	92'937.80	222'968.40	1'125'428.70	215'778.80	18'677.45	22'601.15
314000 Entretien des bâtiments	1'403'226.30	330'896.93	42'486.30	303'247.31	109'158.36	615'535.55	1'901.85
315000 Entretien mob, machines, équip.	244'256.59	132'605.50	135.00	111'516.09	0.00	0.00	0.00
316220 Redevances d'utilisation	2'470'405.18	1'633'106.83	288'488.70	492'914.00	0.00	55'895.65	0.00
317230 Dédommagements pour frais	1'043'666.80	220'421.48	257'433.07	270'233.04	132'993.32	161'835.89	750.00
318000 Mandats, expertises, études	2'101'857.72	1'243'311.80	342'583.14	245'612.73	12'053.09	245'988.66	12'308.30
319800 Autres frais divers	153'473.11	89'357.29	30'993.01	10'167.76	10'936.05	12'019.00	0.00
331000 Amort. imm. patr. administratif	3'756'067.77	1'032'086.97	126'453.00	2'530'807.27	0.00	61'720.53	5'000.00
363800 Subsidés aux ét. propres	1'130'149.91	906'193.00	94'455.00	29'973.91	92'108.00	20.00	7'400.00
365800 Divers organismes et inst.privés	35'000.00	35'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
381100 Attribution financements spéciaux	160'611.56	160'611.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
420300 Intérêts sur c/c bancaires et CCP	1'135.82-	1'135.82-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
427300 Revenus immeubles patrimoine adm	6'000.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6'000.00-
433600 Ecolages et finances de cours	3'339'586.66-	79'588.66-	1'317'926.00-	457'239.00-	594'787.00-	884'761.00-	5'285.00-
436650 Dédommagements de tiers	360'661.47-	120'726.66-	53'952.27-	91'603.44-	81'532.90-	12'846.20-	0.00
439850 Recettes diverses	420'632.78-	305'882.78-	550.00-	0.00	112'650.00-	1'550.00-	0.00
451600 Contributions des autres cantons	19'432'148.83-	19'432'148.83-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
460800 Subventions fédérales diverses	22'740'565.00-	22'740'565.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge nette du Canton	46'568'000.00	17'165'523.30-	22'847'055.47	22'393'010.75	7'799'592.34	9'591'819.96	1'102'044.78

Evaluation du résultat probable des comptes 2006 - 2013 (en millions)

Année	Budget			Prévisions de clôture			Comptes			Différence entre prévisions de clôture et comptes		
	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat
2006 ¹⁾	1'755.1	-1'711.6	+43.50	1'747.4	-1'744.9	+2.50	1'723.1	-1'768.2	-45.10	-24.30	-23.30	-47.60
2007	1'785.4	-1'742.2	+43.21	1'817.0	-1'811.8	+5.20	1'791.5	-1'798.9	-7.39	-25.50	+12.91	-12.60
2008	1'844.1	-1'811.0	+33.10	1'876.1	-1'846.9	+29.20	1'894.9	-1'908.9	-14.00	+18.80	-62.00	-43.20
2009	1'893.2	-1'863.0	+30.20	1'925.0	-1'868.4	+56.60	1'912.9	-1'880.5	+32.40	-12.10	-12.10	-24.20
2010	1'886.7	-1'852.9	+33.86	1'882.7	-1'860.8	+21.90	1'922.3	-1'900.9	+21.40	+39.60	-40.10	-0.50
2011	1'947.1	-1'931.7	+15.40	1'968.2	-1'930.9	+37.30	1'950.9	-1'953.9	-3.00	-17.30	-23.00	-40.30
2012	2'001.0	-1'984.0	+17.00	2'012.9	-2'023.3	-10.40	2'058.2	-2'058.3	-0.10	+45.30	-35.00	+10.30
2013 ²⁾	2'039.1	-2'027.6	+11.50	2'071.6	-2'058.2	+13.40	2'327.0	-2'090.3	+236.80	+255.40	-32.10	+223.40

¹⁾ Avant mise en œuvre du principe d'échéance

²⁾ Y compris effet recapitalisation de prevoyance.ne (+221.4 mios)



Compte de fonctionnement détaillé

La récapitulation du compte de fonctionnement figure en pages 6 et 7